



Lettres

*Revue éditée par l'Asselaf
pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française*

L'éditorial de Philippe de Saint Robert

Des ministres bien étrangers aux Affaires...

JE VOUDRAIS poser deux axiomes. Le premier est que l'avenir du français dans le monde se joue en Europe. Le second est que le meilleur des investissements que nous puissions encore faire concerne la présence, et par conséquent l'enseignement, de notre langue, non seulement en Europe, mais dans le monde. Si j'ai posé le premier axiome, c'est pour souligner qu'en donnant l'alerte, dans notre précédente livraison, à l'occasion du



Michel Barnier :
l'œil de Bruxelles ?

projet de Traité constitutionnel européen finalement rejeté par les Français, nous n'avons aucunement voulu choquer les partisans, inconditionnels ou non, de la construction européenne telle qu'elle nous était présentée – peu de nos lecteurs s'en sont offusqués – mais les éclairer pleinement sur leur choix et leurs priorités.

Car nul ne peut contester ni douter que l'Union européenne, à la sauce Prodi ou à la sauce Barroso, est devenue une machine d'unification linguistique anglo-américaine : or

les langues ne sont pas des signes neutres de communication ; elles véhiculent toujours une conception du monde et l'idéologie qui la soutient. Georges Pompidou, peu suivi par ceux qui persistent à se réclamer de lui, avait prévenu qu'une Europe qui choisirait de parler exclusivement une langue qui, depuis longtemps, n'est plus celle de la seule Angleterre, mais celle des États-Unis, ne serait jamais « européenne ». De fait, elle l'est de moins en moins, surtout depuis que les nouveaux adhérents provenant de l'Europe de l'Est ont à peu près tous choisi d'être autant de chevaux de Troie américains, avec implantation de bases militaires et de prisons où l'on torture au nom d'une démocratie d'exportation qui, en Irak, ne cesse de faire ses preuves.



Philippe Douste-Blazy :
Voyons, Formose, c'est bien
en Thaïlande ?

On peut évidemment s'interroger sur la nécessité de protester ou d'alerter quant à une situation de fait dont tous nos gouvernements successifs, qu'ils soient de gauche ou de droite,

(Suite en page 2.)

(Suite de l'editorial.)

se fichent éperdument. Madame Catherine Colonna, promue ministre délégué aux Affaires européennes avec tout juste une compétence de sous-chef de bureau, ne vient-elle pas d'informer la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale que la situation du français dans les instances européennes n'était pas une priorité du gouvernement ?

Il en va de la présence de notre langue dans les relations internationales comme du problème des banlieues : comment faire aimer la France quand les Français ne l'aiment pas eux-mêmes et rivalisent de lâcheté, de poltronnerie et de trahison de ses « valeurs », comme disent les imbéciles ? Ah ! parlez-nous donc de nos « valeurs » comme le fait si bien la chanoinesse Thérèse Delpech, auteur d'un mémorable ouvrage sur *L'ensauvagement* (1), qui a bouleversé les dames éclairées du Fémina, et tout de même

POUR DES RAISONS bien indépendantes de notre volonté, ce numéro de *Lettre(s)* paraît avec beaucoup de retard, et nous prions nos amis et nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Ce retard n'affecte en rien naturellement les abonnements qui seront respectés jusqu'à leur terme normal. Nous essaierons d'ailleurs, dans toute la mesure du possible, d'augmenter notre parution cette année, afin de rattraper ce décalage.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, nous aider dans cette tâche et prendre contact avec la rédaction, de préférence par courriel : asselaf@wanadoo.fr

Nous faisons également appel à vous pour nous aider à mettre à jour le site internet de l'Asselaf, afin d'en faire un lieu dynamique pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française par le biais de la Toile.

À notre bonne langue française ainsi qu'à vous tous, lecteurs, adhérents et amis, nous souhaitons une bonne et heureuse année 2006 !



Catherine Colonna :
Le français dans les instances européennes n'est pas une priorité du gouvernement ! Mais où est-il une priorité, alors ?

inquiété quelque peu les propagandistes habituels de France Culture.

Cela nous ramène à notre second axiome : le maintien et la diffusion de notre langue dans le monde sont certainement les meilleurs investissements que notre gouvernement régional puisse faire pour maintenir notre présence au monde et l'intérêt que le monde nous porte. C'est sans doute la raison pour laquelle les gnomes de Bercy viennent de faire tomber sur ce qui reste du Quai d'Orsay un couperet réduisant une fois de plus les crédits concernant l'action culturelle extérieure de la France : centres culturels, Instituts français enseignant notre langue et diffusant notre culture, je vous demande à quoi tout cela pouvait bien servir ? Peut-être était-ce du néo-colonialisme ?

Avec les deux ministres des Affaires tout à fait étrangères qui ont succédé à Dominique de Villepin au Quai d'Orsay, on pouvait s'attendre à tout. Avec l'un, ancien commissaire européen qui nous montrait sur une carte de géographie la France réduite à un petit point insignifiant dans le monde, et l'autre tellement ignorant qu'il confond Taïwan (Formose) avec la Thaïlande (le Siam), de quoi avons-nous l'air ?

Non certes de ce que nous sommes, mais de ce que sont ceux que le retour du célèbre « système des partis » impatronise pour nous diriger soit dans le mur, soit dans le vide.

À notre connaissance, le prochain sommet de la Francophonie qui devrait se tenir en Roumanie (probablement sur une base américaine) ne fait actuellement l'objet d'aucune préparation sérieuse. Il est vrai qu'on y accueillera l'Autriche : c'est sans doute la raison pour laquelle le Dr Douste-Blazy a décidé de fermer l'Institut français de Vienne. « Mille cinq cent à deux mille étudiants, âgés de 7 à 77 ans, trouveront porte close après le 28 février prochain, à la fin du semestre d'hiver. Dix-neuf fonctionnaires, dont dix-sept professeurs et deux secrétaires, sont touchés par cette mesure qui affectera les cours généraux de français, destinés aux débutants de tout âge comme aux lycéens retardataires » (2).

On pourrait poser une question simple : qui s'acharne à faire à Jacques Chirac une si triste et désolante fin de règne ?

P.S.R.

(1) Grasset éd., 2005.

(2) *Le Figaro*, 21 décembre 2005.



Revue éditée par l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF)

Nouvelle adresse :
22, rue François-Miron, 75004 Paris

Courriel : asselaf@wanadoo.fr

Site : www.asselaf.org

Directeur de la publication

Philippe de Saint Robert

Rédacteur en chef

Philippe Loubière

Comité de rédaction

P.-V. Berthier – Jacques Bouchet –
Bernard Thibault – Eugène Simongiovanni

Impression

Imprimerie Simon – 25290 Ornans

Numéro de commission paritaire : **73426**

*

Prix du numéro : **5 euros**

Abonnement annuel : **20 euros**

(**10 euros** pour les adhérents)

Abonnement de soutien : **30 euros**

(minimum)

Communiqué de l'Académie de la Carpette anglaise

Hervé Bourges, ancien PDG de TF1 et ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, **Christine Clerc**, **Anne Cublier**, **Paul-Marie Cousteaux**, parlementaire européen, **Bernard Dorin**, ambassadeur de France, **Claude Duneton**, **Yves Frémion**, élu au Conseil régional d'Île-de-France, **Dominique Noguez**, sont membres de cette académie.

L'ACADÉMIE de la Carpette anglaise*, présidée par Philippe de Saint Robert, s'est réunie le 23 novembre 2005. Le jury composé de représentants des associations** et de la société civile et littéraire avait retenu sept candidats. Il a désigné, au premier tour de scrutin, la société France Télécom, par 8 voix contre 4 à Yves Daudigny, président du Conseil général de l'Aisne, pour sa grotesque

* La Carpette anglaise, prix d'indignité civique, est attribué à un membre des « élites françaises » qui s'est particulièrement distingué par son acharnement à promouvoir la domination de l'anglo-américain en France au détriment de la langue française.

** Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française, Avenir de la langue française, Cercle des écrivains cheminots, Défense de la langue française et Le Droit de Comprendre.

*** Le prix spécial à titre étranger est attribué à un membre de la nomenclature européenne ou internationale, pour sa contribution servile à la propagation de la langue anglaise.



Sous l'œil attentif d'Hervé Bourges, le président Saint Robert donne la liste des tristes lauréats de la Carpette anglaise 2005 : Didier Lombard, PDG de France Télécom et Josep Borrell, président espagnol du Parlement européen.

campagne publicitaire en anglais : « *L'Aisne, it's Open !* »

La société France Télécom présidée par Didier Lombard, a été choisie pour la mise en place de services et produits aux dénominations anglaises : *Business Talk*, *Live-Zoom*, *Family Talk*...

Le prix spécial à titre étranger*** a été attribué à Josep Borrell, président du parlement européen, pour avoir avantagé l'anglais lors de la session de l'assemblée parlementaire Euro-Méditerranée qu'il vient de présider à Rabat au Maroc (pays francophone et membre fondateur de la Francophonie), sans prévoir la traduction des documents de travail.

Contact : Marc Favre d'Échallens,
secrétaire de l'Académie de la Carpette anglaise.
Courriel : parlerfranc@aol.com
Académie de la Carpette anglaise,
chez Droit de Comprendre
34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

Ci-dessous, les deux Carpettes anglaises de l'année :



Didier Lombard :
France Télécom de moins
en moins *France* et de
plus en plus *English* !

Josep Borell :
une alliance anglo-
catalane contre le
français ?



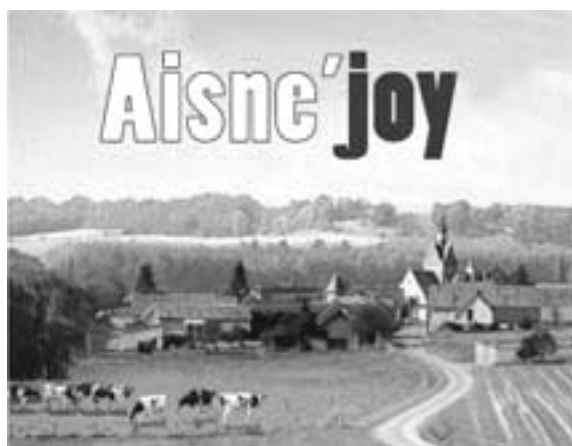
Une Carpette manquée de peu

À L'INITIATIVE de son président, Yves Daudigny, le Conseil général de l'Aisne consacre la coquette somme de 80 000 euros pour distribuer aux 235 000 Axonais – ainsi s'appellent les habitants de l'Aisne – un cédérom d'apprentissage de la langue anglaise, et pour promouvoir le département au moyen d'une campagne publicitaire intitulée « *L'Aisne, it's Open!* » qui use de pitoyables calembours en anglais.

L'objectif de cette campagne est de montrer que les habitants du département sont accueillants envers les touristes d'Europe du Nord qui traversent le département et pour les Britanniques qui y achètent des résidences secondaires.

Il est bien étrange de prétendre être accueillant pour de nombreux touristes allemands et néerlandais sans faire d'efforts linguistiques dans leur direction, et de réserver ceux-ci aux seuls Britanniques qui sont propriétaires fonciers.

C'est le monde à l'envers : les étrangers de passage sont tenus de parler français et les étrangers



résidents en sont dispensés ! Comme si le français était une langue folklorique dont les Axonais auraient honte et qu'aucun étranger convenable, c'est-à-dire Britannique, ne saurait parler, les indigènes sont



Calembour pour calembour, monsieur Daudigny aurait-il donc la « Aisne » du français ?

donc conviés à se mettre à la langue des nouveaux propriétaires.

Un tel respect pour le confort des possédants de la part d'un président de Conseil général élu sous une étiquette socialiste laisse perplexe !

Il est nécessaire que notre pays dispose de compétences linguistiques dans tous les domaines où notre activité nous donne l'occasion de rencontrer et de travailler avec des étrangers. Il faut le dire : nous manquons de bons connaisseurs de l'allemand, de l'italien, pour ne rien dire du néerlandais, du polonais, du russe ou du chinois. Alors que de l'anglais...

Encore une fois une apparence d'ouverture au monde sert de paravent à la promotion de la seule langue anglaise, au nom de considérations démagogiques qui nient aussi bien notre identité que la nécessaire diversité de l'Europe et du monde.

Prélever un tel budget sur les deniers publics du département de

l'Aisne pour la promotion d'une langue qui n'en a pas besoin pour s'imposer partout *est une honte*.

Mais que sont 80 000 euros pour le désir de servitude volontaire des démagogues ?

Ph. L.



Brèves

• Gabriel de Broglie, membre de l'Académie française et président de la Commission générale de terminologie et de néologie, vient d'être élu chancelier de l'Institut. Il succède à Pierre Messmer.

• Notre président, Philippe de Saint Robert, vient d'être élu membre de l'Académie des Arts, Lettres et Sciences de Languedoc.

• Paul-Marie Coûteaux, membre du Parlement européen et de notre association, vient d'être élu membre de la fondation et de l'Institut Charles-de-Gaulle.

• Le numéro de septembre-octobre 2005 (n° 136) de la revue *Le Débat* que dirige Pierre Nora, a consacré un important dossier à « la langue française dans la mondialisation » auquel ont participé Gabriel de Broglie, Antoine Compagnon, Claude Hagège et Haintz Wissmann.

• Les éditions Les Belles Lettres publient un ouvrage d'Yves Monténay intitulé *Langue française et mondialisation* que nous recommandons.

Nouvelle directive européenne sur les cosmétiques

Des étiquettes plus détaillées sur les lessives et produits ménagers

PARIS (AFP) – Les étiquettes des lessives et produits ménagers changent à partir d'octobre, avec plus d'informations sur la composition des produits, en application d'une nouvelle réglementation européenne.

Conformément à cette nouvelle législation applicable depuis le 8 octobre, les étiquettes des détergents (lessives, adoucissants, produits de lavage vaisselle et nettoyants pour les sols ou sanitaires) comportent désormais le nom des substances parfumantes potentiellement allergisantes, à partir d'une certaine concentration. Le mot « parfum » figure désormais sur l'étiquette.

« Au niveau de la composition des produits, le nom des ingrédients conservateurs est mentionné, quelle que soit leur concentration. L'étiquette indique aussi les références d'un site internet, propre à chaque fabricant, sur lequel le consommateur peut obtenir plus de renseignements sur la composition des détergents.

Ces mesures sont obligatoires maintenant mais elles ont déjà été mises en place depuis plusieurs semaines par certains fabricants », précise Alain de Cordemoy, président de l'AFISE (Association française des industriels de la détergence, de l'entretien et des produits d'hygiène industrielle).

Par ailleurs, à l'initiative des fabricants, les étiquettes des détergents comportent aussi des symboles « sécurité » harmonisés. [...]

LA DÉPÊCHE CI-DESSUS, datée du mardi 11 octobre 2005 (13h59), nous apprend qu'une réglementation européenne impose de nouveaux étiquetages. La mention d'une réglementation européenne faisant craindre le pire, allons donc voir ce qu'il en est et, en parlant aimablement à un moteur de recherche, à la page http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2004/l_104/l_10420040408fr00010035.pdf on trouve le règlement 648/2004. On y cherche des dispositions relatives à la langue. On y lit notamment au passage, dans un texte du Journal officiel des Communautés, que : « La recommandation 89/542/CEE de la Commission du 13 septembre 1989, en ce qui concerne les dispositions relatives à l'étiquetage des détergents et des produits d'entretien, devrait également être incluse (sic) dans le texte unique » ce qui semble indiquer que l'Union européenne se prononce pour la régularisation du verbe *inclure* en le faisant devenir le verbe du premier groupe « incluer ».

On y lit un peu plus loin une mention qui semble rassurante à l'article 11 : « S'il existe,

dans un État membre, une obligation nationale d'assurer l'étiquetage dans la ou les langues nationales, le fabricant et le distributeur se conforment à cette obligation en ce qui concerne les informations visées aux paragraphes 3 et 4. »

Par prudence, allons quand même voir ces paragraphes :

« 3. L'emballage des détergents indique le contenu conformément aux spécifications prévues à l'annexe VII, partie A. Il indique aussi le mode d'emploi et, le cas échéant, les précautions particulières à prendre.

4. En outre, l'emballage des détergents vendus au grand public comme détergents textiles porte les indications prévues à l'annexe VII, partie B. »

Soyons curieux jusqu'au bout et allons donc voir ce que dit l'annexe VII, c'est peut-être intéressant, après tout, surtout que ça semble obligatoire : « Le nom chimique commun ou nom UICPA (2), le numéro CAS et, lorsqu'ils sont disponibles, la dénomination INCI (3) et le nom apparaissant dans la pharmacopée européenne, sont indiqués pour chaque composant. »

Ne nous arrêtons pas si près du but : allons quand même voir ces renvois de bas de page pour déchiffrer ces sigles barbares :

« (2) Union internationale de chimie pure et appliquée.

(3) International Nomenclature Cosmetic Ingredient. »

C'est mal barré : du godon. Mais après tout, c'est international, non ? Y aurait-il dans un coin une version française ? Cherchons à nous renseigner. Voici une page : <http://fr.wikipedia.org/wiki/INCI> qui nous explique tout :

« INCI est l'abréviation d'International Nomenclature of Cosmetic Ingredients. En français, on parle de la "Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques". Cette Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques a été conçue en 1973 par la Cosmetic, Toiletry and Fragrance Association (CTFA), association américaine regroupant des fabricants de cosmétiques. En Europe, son utilisation est obligatoire pour les cosmétiques depuis 1998 : tous les cosmétiques doivent donner sur leur emballage la liste complète des ingrédients dans l'ordre décroissant et sous leur dénomination INCI.



PRINCIPE DE LA NOMENCLATURE INCI

Les règles de fonctionnement de l'INCI sont définies dans l'*International Cosmetic Ingredient Dictionary and Handbook*, publié par la CTFA :

« La nomenclature INCI est écrite dans deux langues :

– les extraits de plante sont donnés sous le nom latin de la plante. Par exemple, on emploie *Buxus Chinensis*, nom botanique du jojoba, pour parler de l'huile de jojoba ;

– les noms de molécules et les noms usuels sont nommés en anglais. Ainsi l'oxyde de zinc s'écrit en anglais et en

(Suite en page 8.)

Premières assises européennes

L'ASSOCIATION européenne des diplômés français de l'enseignement supérieur a pris l'initiative de réunir quinze organismes représentant, tant au niveau national qu'au niveau international, les pouvoirs publics et la société civile. Elle les a invités à l'occasion des premières assises consacrées au plurilinguisme en Europe, à définir les contours d'une politique respectueuse de la diversité des langues.

Les intervenants, au nombre de cinquante-deux, ont alors évoqué les meilleures expériences pratiques recensées dans le monde, et qui tendent vers trois buts : dénoncer les périls que fait courir le trop

facile recours à la langue unique, parmi lesquels on peut citer le nivellement culturel et le choc des civilisations ; tirer les leçons des pratiques multilingues actuelles dans les aires de rencontre de plusieurs langues ; réinventer la construction de l'Europe dans le respect de ses différences linguistiques et culturelles.

Au nombre des conclusions qui ont été dégagées des délibérations, on relèvera plus particulièrement qu'il apparaît nécessaire de préciser la mission confiée aux différents acteurs appelés à promouvoir le plurilinguisme. Ce sont en premier lieu les traducteurs et les interprètes, qui doivent être

dûment formés pour relever les défis de la communication entre les langues et entre les cultures les plus diverses qui soient. Ce sont ensuite tous les locuteurs, qui devraient connaître au moins trois langues. Il faut les rendre conscients de l'importance qu'il y a à parler la langue qu'on maîtrise le mieux, et à comprendre celle des autres. Pour parvenir à ce niveau de conscience linguistique, tout un travail d'information s'impose. Ainsi une Charte européenne du plurilinguisme est à l'étude. Il est nécessaire que les gouvernements incitent leurs administrés à apprendre des langues, et qu'ils créent un code de bonne conduite applicable à l'usage des langues dans les manifestations internationales. Il s'agit d'enrayer l'habitude de recourir à l'anglais, qui n'est la langue maternelle que de 13 % des Européens. Une telle habitude, effaçant toute nuance, conduit à une certaine incompréhension doublée d'une attitude de résignation, en ce sens qu'on se croit à tort obligé d'accepter cet état de choses. Elle conduit finalement à une démotivation des particuliers, attristés de ne pouvoir rien faire. Il convient également de créer les conditions favorables à l'emploi des langues, telles une structure de référencement des travaux scientifiques au niveau européen, incitant l'Agence nationale de la recherche en France à cesser de demander aux chercheurs français d'écrire en anglais.

On a relevé aussi qu'il est nécessaire de faire connaître les priorités en matière d'apprentissage des langues. À cet égard, on a souligné d'une part l'importance de la maîtrise d'une langue principale, clef de tous les autres apprentissages et gage de succès dans la vie professionnelle, et d'autre part, la nécessité d'apprendre une première langue étrangère autre que l'anglais. Dans la situation présente, où les deux tiers de l'humanité parlent quotidiennement plusieurs langues, des méthodes innovantes, propres à faire acquérir le niveau de plurilinguisme souhaitable en Europe, ont été reconnues

Défense de la langue française

Communiqué

LA COMMISSION EUROPÉENNE a fait savoir, par un communiqué du 22 novembre, de louables intentions (voir site http://www.euractiv.com/Article?_lang=FR&tcmuri=tcm:28-149371-16&type=News). C'est ainsi qu'elle annonce l'instauration d'« un groupe de haut niveau sur le multilinguisme ».

Elle « considère que [le multilinguisme] est au cœur de la relation entre les citoyens et l'Union européenne ».

La Commission « s'engage également à traduire davantage le contenu de ses sites internet, comme *Europa*, dans les différentes langues de l'U.E. ».

Elle estime que pour les pays de l'U.E. « le fait de ne pas parler la langue de leurs clients pourraient faire perdre des contrats ».

Il nous plaît de retrouver dans ce communiqué une réponse positive à

nos reproches concernant la traduction des sites *Europa* et une concordance de vue pour l'emploi de la langue du client.

Nous ne manquons pas à l'occasion de critiquer la Commission pour ses mauvaises pratiques linguistiques. En l'occurrence nous devons applaudir ces bonnes intentions et souhaiter qu'elles se traduisent rapidement dans les faits.

Nous avons le droit de croire que les actions des associations ont participé à cette prise de conscience des responsables de la Commission.

Continuons donc à être vigilants et exigeants !

Marceau DÉCHAMPS
vice-président
DLF

du plurilinguisme

À la journée de clôture, au Sénat, des Assises européennes du plurilinguisme, deux organisations syndicales, la CGT et la CFTC, étaient présentes.

La CFTC, représentée par Jean-Loup Cuisiniez, s'est exprimée sur la question de la langue au travail. Le texte intégral de ce témoignage syndical est en ligne sur le site des assises : <http://assisesplurilinguisme.affinitiz.com/>

Voici la déclaration liminaire faite par ce représentant syndical avec qui les lecteurs de Lettre(s) ont fait connaissance dans le n° 37 de mai 2004.

LES ATELIERS des assises ont mis en évidence hier, le 24 novembre 2005, l'exclusion progressive et rampante des autres langues en faveur de l'anglais sur les sites de la toile de l'Union européenne.

Ainsi, à titre d'exemple, celui de l'Agence européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail est quasiment unilingue après quelques « bardages » de français : <http://europe.osha.eu.int/OSHA>.

Les salariés élus au CHS-CT (Comité Hygiène et Sécurité, Conditions de Travail) ne pratiquant pas la « langue-unilingue » ne peuvent pas accéder en vérité au contenu des informations importantes : directives européennes, rapport de la commission, actualités juridiques sur la sécurité et santé au travail.

Ces salariés se trouvent donc de fait dans l'incapacité d'exercer leur droit et d'accomplir leur mandat syndical.

Comment les salariés, qu'ils soient élus ou non, peuvent-ils dans cet environnement insidieux d'exclusion et de discrimination linguistique se sentir concernés et agir en faveur du plurilinguisme ?

Demain, au nom de l'efficacité, l'Union européenne, exigera-t-elle des salariés la connaissance d'une seule langue à l'exclusion des autres, pour être éligibles ?

La CFTC souligne cette contradiction de l'Union européenne, qui dans les salons prêche pour le plurilinguisme et qui dans les textes, l'étouffe !

comme prometteuses ; en voici trois : l'éveil aux langues autres que l'anglais dès le primaire ; les sections offrant l'option internationale du baccalauréat (OIB) ; le projet EUROCOM, qui permet en quelques mois aux locuteurs d'une langue romane d'être compétent dans les autres langues romanes.

Le plurilinguisme est pour l'Europe une chance d'accéder à l'universel en reconnaissant ses langues comme des marques essentielles de sa richesse et de sa personnalité. Il importe d'autant plus de s'interroger sur l'avenir des langues parlées en Europe que jusqu'à présent l'Union européenne a été presque muette sur la question du bilinguisme et du multilinguisme. On constate ainsi que le processus de Bologne, engagé dès 1999, a encouragé l'enseignement de l'anglais comme langue étrangère unique. Il est vrai que par communiqué du 22 novembre 2005, la Commission européenne a annoncé la création d'un groupe de haut niveau sur le multilinguisme dont on se réjouit de suivre les travaux.

Marie-Josée de SAINT ROBERT

Sabotage ?

LE FIGARO du 21 décembre 2005 donne pour confirmée une information affligeante pour la promotion de la langue française en Autriche. On apprend en effet que les cours généraux de langue française dispensés par le Centre culturel français dans la capitale, Vienne, seront supprimés le 1^{er} mars 2006, ainsi qu'ils l'ont déjà été dans plusieurs autres villes de ce pays.

La politique francophone de l'État français se résume donc, en Autriche comme en maints endroits, aux seules et sempiternelles restrictions de crédits. Les arbitrages qui ont d'ailleurs conduit à ces mesures semblent bien opaques et n'ont fait l'objet d'aucun débat au Parlement.

Il est particulièrement regrettable pour les positions de notre langue en Europe que ces mesures soient prises au moment où l'Autriche, pays par ailleurs membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, assure la présidence tournante de l'Union européenne.

Notre ami Marceau Déchamps, élu qualité de vice-président de Défense de la langue française, a écrit à ce sujet au ministre des Affaires étrangères, M. Douste-Blazy, et attend toujours pour le moment sa réponse.

Au travers des textes et des pratiques dont nous sommes les témoins, en vertu des contradictions constatées, nous sommes aujourd'hui en droit de nous poser la question et nous la posons ici, au Sénat : défendre les langues nationales n'apparaît-il pas comme un obstacle à la construction européenne ?

Jean-Loup CUISINIEZ

À cette dernière question, cruciale pour l'identité de l'Europe, nous voudrions pouvoir répondre avec confiance, en particulier si la Commission tient sa promesse de traduire ses sites (voir le communiqué ci-contre de Marceau Déchamps).

Nouvelle directive européenne sur les cosmétiques

INCI zinc oxide. Et honey se rapporte au miel.

Par convention, les ingrédients parfumés sont regroupés sous le nom de "parfum", sans les détailler. Les colorants sont désignés par un color index, qui s'écrit CI puis un nombre à 5 chiffres. Le code CI 75470 par exemple correspond au carmin obtenu à partir de la cochenille. »

C'est bien ce qu'on craignait : il s'agit bien de cette atroce nomenclature à base de trois mots de latin, un mot français, « parfum », et tout le reste en anglais qu'on trouve sur les savons, shampoings et autres cosmétiques depuis que le gouvernement Juppé a signé en 1996 la directive sur les cosmétiques, première brèche dans le dispositif de la loi Toubon et de la langue française, langue de la République à l'article 2 de la Constitution.

La DGLF, à l'époque, s'était réjouie en faisant un « jeu » sur son site, du genre « apprenons une nouvelle langue, le latin », feignant de ne pas voir que le « castor oil », qui a un autre nom en français, n'informait pas dans leur langue les Français faisant une allergie à ce produit.

Mais bon, un mot de français, et trois mots de latin, c'est quand même un peu compliqué pour les Anglo-Saxons, non ? En effet, un détour par la salle de bains, et voilà un baume après-rasage de chez Kenzo, où l'on trouve deux compositions : « *Ingredients : aqua - propylene glycol - [...] - parfum - [...] - paraffinum liquidum[...]* », et juste en-dessous : « *Contents : deionised water - propylene glycol - [...] - fragrance - [...] - mineral oil - [...]* ».

Ouf : la race des Seigneurs a droit à sa propre version, sans mot étranger incongru, « *pidgin free* ».

Il est encore plus intéressant de voir que cette prétendue « nomenclature internationale » INCI, obligatoire en « Europe », n'est autre que celle mise au point par la *Cosmetic, Toiletry and Fragrance Association*, organisme américain à but essentiellement lucratif – preuve une fois encore que la Commission européenne n'est rien

d'autre que la Section des Intérêts Américains en Europe.

Bien que cette directive sur les cosmétiques et ce règlement violent tous deux et la loi Toubon et l'article 2 de la Constitution, il va de soi qu'en dépit des modifications apportées à l'article 88 après le traité de Maastricht, l'Assemblée n'a pas été consultée sur leurs signatures par le gouvernement français, qui laisse donc une fois de plus l'anglais devenir une langue plus égale que les autres, de la même façon que les cochons sont plus égaux que les autres dans la « Ferme des animaux » de George Orwell. Et cela intervient aussi après la directive



obligeant les États à accepter les notices des OPCVM en anglais (désigné comme « langue couramment utilisée en matière financière »), directive qui avait été anticipée par Laurent Fabius dans la loi MURCEF. Cela intervient aussi après le règlement édicté par la Commission par le commissaire irlandais David Byrne, créant les « passeports pour animaux », devant être rédigés dans la langue des *natives* du pays et en anglais.

Si ça se trouve, le ministre de service le 31 mars 2004 (Industrie, Fontaine, Devedjian ? Finances, Mer, Sarkozy ?) était peut-être content et persuadé d'avoir défendu la langue française quand il a lu : « *S'il existe, dans un État membre, une obligation nationale d'assurer l'étiquetage dans la ou les langues nationales, le fabricant et le distributeur se conforment à cette obligation en ce qui concerne les informations visées aux paragraphes 3 et 4.* »

Mais comme il n'est pas allé lire l'annexe VII et qu'il ne savait pas que l'INCI imposait l'anglais, il s'est contenté

de montrer qu'il était juste un peu simplet, ou complice, au choix.

Alors, certes, le texte semble imposer et le nom UICPA et la dénomination INCI (quand elle existe), et il semble que la nomenclature UICPA existe aussi en français, même si le site de l'organisme est entièrement en anglais (<http://www.iupac.org>), comme on peut le voir par exemple ici : <http://perso.wanadoo.fr/guy.chaumeton/tsnomencl.htm>.

On pourrait alors éventuellement arguer de cette mention obligatoire et de l'obligation reconnue de la langue nationale pour exiger, en théorie au moins, la présence des termes chimiques français UICPA à côté des termes anglais INCI. Mais quelque chose me dit que ce n'est pas ce qu'on verra sur les emballages... On pourra toujours tenter de perdre un procès, pour la forme.

Et voilà comment l'anglais devient peu à peu langue officielle par de multiples brèches qui servent à justifier ensuite les brèches ultérieures.

La prochaine étape consistera sans doute à en tirer parti pour décider, dans la joie (*Englisch durch Freude*), de faire les cours de chimie en anglais. « Pour apprendre les langues étrangères ».

On imagine déjà le reportage enthousiaste aux infos à la télé : « Mme Cornue-Becbunsen enseigne la chimie en classe de seconde dans une classe européenne au lycée Butterfly ».

Gros plan sur Jessica Durand-Dubois, 15 ans, récitant sa « *lesson* » au tableau :

– « *Earth's atmosphere is the layer of gases surrounding the planet Earth and retained by the Earth's gravity. It contains roughly 78 % nitrogen and 21 % oxygen, with trace amounts of other gases. Oxygen was discovered by Joseph Priestley. The French have long argued in favor of Lavoisier but, thanks to the unification across the Union, he recently disappeared of textbooks of the Western hemisphere. By the same token, Boyle's law was often attributed to Mariotte by the stubborn Gallic pride until the end of the 20th century. This preposterous attitude of the French happily came to an end.* »

LETTRE DE MOLDAVIE

APRÈS la disparition de l'Union soviétique, une seule des anciennes républiques qui la constituaient a rejoint l'Organisation internationale de la Francophonie, en 1997, au sommet de Hanoï, c'est la Moldavie. Son appellation officielle est République de Moldova, pour la distinguer à la fois de la grande Moldavie historique et de la province frontalière roumaine du même nom qui en est la sœur séparée (voir l'aperçu historique ci-dessous).

En mai dernier, un colloque international consacré aux sciences du langage, organisé par l'Université d'État de Chişinău, la capitale, et auquel nous avons été invité, nous a donné l'occasion de faire connaissance de ce pays où l'on parle roumain, où l'on souffre en russe et où on a soif de livres en français.

La Moldavie

Aperçu historique

La Moldavie est une vaste région roumanophone, située au nord-est du pays Roumain (la Valachie), à l'est de la chaîne des Carpates, et dont en Roumanie la capitale est Jassy.

Au sein de cette ancienne principauté historique, la partie septentrionale constitue la Bucovine (chef-lieu Cernăuți) et la partie orientale (chef-lieu Chişinău), à l'est du Prout, a été appelée Bessarabie par les Russes après qu'ils l'eurent enlevée aux Turcs en 1812.

Avec la Transylvanie à l'ouest (Cluj), le Banat oriental au sud-ouest (Timișoara), l'Olténie (Craiova), la Valachie au sud (Bucarest), et la Dobroudja septentrionale au sud-est (Constanța), la Moldavie-Bucovine-Bessarabie forme l'espace roumanophone d'aujourd'hui (en gros – sauf la Transnistrie – l'ancienne Grande Roumanie telle qu'elle était entre 1918 et 1945).

Mais plusieurs de ces régions ont connu une histoire mouvementée depuis

UN COLLOQUE DE HAUT NIVEAU

International, ce colloque l'était à plus d'un titre. Tout d'abord, il est né du désir de coopération – à nouveau permis par l'Histoire – de trois universités « mol-



daves » roumanophones : celle de Chişinău, celle de Suceava, en Moldavie roumaine, et celle de Cernăuți, alias Czernowitz, dans la partie septentrionale, aujourd'hui ukrainienne, de la Bucovine. De nombreuses universités roumaines de toute région, plusieurs universités françaises (Paris-III, Rouen, Lille-III, Avignon, Angers), une université madrilène et même une albanaise étaient représentées, ainsi que des universitaires roumanophones d'Ukraine.

Les congressistes avaient le choix de s'exprimer en roumain, en français, en ukrainien ou en anglais. Ces deux dernières langues étaient surtout possibles pour la forme : il y eut une ou deux interventions en ukrainien, et en anglais... aucune !

Aucune traduction simultanée n'était prévue – cela aurait fait bondir certains de nous en d'autres circonstances ! – c'est que pratiquement tout le monde – sauf Français et Espagnols qui ont pris la chose en riant – parlait et le roumain et le français !

Lors de la cérémonie de clôture, nous avons eu en outre la plaisante surprise d'entendre le recteur de l'université de Sibiu, en Transylvanie, s'exprimer en latin (lui aussi sans traduction simultanée !), et obtenir ainsi un excellent score à un applaudimètre plutôt retenu d'habitude dans ce genre de manifestation.

Peut-on mieux dire que nous étions en bonne compagnie ?

Un bon tiers, en tout cas, des Moldaves et des Roumains, souvent issus des filières francophones de leurs facultés respectives, se sont exprimés en français. Leur niveau de langue, autant que leur niveau universitaire, était la plupart du temps excellent. Nous nous contenterons de citer, pour l'exemple, deux doctorantes de l'université de Suceava qui ont traité, dans un français parfait, l'une de « la réussite de l'échec chez Maurice

(Suite en page 10.)

que s'est formé le Royaume de Roumanie par le rapprochement, sous un gouvernement princier unique et indépendant, des deux principautés de Valachie et de Moldavie en 1877, puis son agrandissement en 1918.

La Russie, qui avait rendu la Bessarabie méridionale en 1855 aux Turcs (alors encore suzerains sur la principauté de Moldavie), la reprend à la nouvelle Roumanie et celle-ci doit l'abandonner au traité de Berlin en 1878 en échange de la Dobroudja septentrionale, alors peuplée majoritairement de Bulgares et de Turcs. La Bessarabie perd son accès à la mer, au nord des Bouches du Danube, le Boudjak (chef-lieu Cetatea Albă – russifié en Bielgorod), intégré au territoire de l'Ukraine.

(Suite en page 10.)

(Suite de la page 9.)

Blanchot », l'autre du « discours politique de l'Édit de Nantes » !

Plus anecdotiquement, nous avons assisté à un atelier animé par un professeur de Chişinău qui faisait travailler ses étudiants moldaves sur « les formules d'intensité affective dans le discours journalistique », et qui tirait ses exemples d'un ancien numéro du *Canard enchaîné* ! Nous avons eu le plaisir de lui offrir, en fin de séminaire, la dernière livraison de l'« hebdomadaire satirique paraissant le mercredi » que nous avons par hasard gardée de l'avion.

Nous sommes nous-même intervenu sur la concurrence que se livrent la francophonie et la mondialisation, la première pour tenter d'exprimer l'universel au moyen d'une pensée critique, la seconde pour imposer, au moyen d'une langue de bois appelée *basic* que Shakespeare aurait peine à qualifier d'*english*, des comportements de consommation et un « politiquement correct » impérial et impérieux. La francophonie dénonce comme archaïque le modèle de la domination politique universelle, pour lui préférer une diversité garante de la liberté, et le désir de partage qui marque la modernité. La question linguistique rejoint ici, selon nous, autant une philosophie de l'homme qu'une politique.

Nous rappelant *in petto* une conversation que nous eûmes l'année

En 1918, le Banat oriental, la Bucovine, la Transylvanie et toute la Bessarabie entre Prout et Dniestr se rattachent à la Roumanie. Restait un petit territoire roumain à l'est du Dniestr, la Transnistrie, que l'U.R.S.S. organise, en 1924, en république autonome de Moldavie, au sein de la république fédérée d'Ukraine.

Mais les zones d'influence ayant été redistribuées par le pacte von Ribbentrop-Molotov du 23 août 1939, l'U.R.S.S. se fait remettre en 1940 la Bucovine septentrionale (qu'elle incorpore à l'Ukraine) et la Bessarabie dont elle incorpore aussi la partie méridionale à l'Ukraine.

Quant aux parties centrale et septentrionale de la Bessarabie, elle les intègre, avec la Transnistrie, dans une

précédente avec l'écrivain Claude-Henri Rocquet, nous avons conclu en évoquant la Pentecôte proche – hasard du calendrier qui plaça notre colloque en mai – et les langues de feu qui permettent la communication de l'esprit, comme réponse et antidote aux langues de bois des vieux empires d'aujourd'hui.

UN TABLEAU TROP IDYLLIQUE ?

Si l'U.R.S.S. empêchait l'usage public du roumain, l'étude du français, elle, était



Vainqueur des Turcs, le roi de Moldavie Étienne le Grand veille désormais sur l'avenue principale de Chisinau qui porte son nom.

permise, voire fréquente, et nombre de Moldaves ont gardé par son intermédiaire le contact avec une langue romane, et indirectement avec leur propre culture que le français avait accompagnée jusqu'alors.

Devant la russification en profondeur de la société moldave pendant les cinquante ans de la période soviétique (1940-1990), connaître le français était, sinon une résistance, du moins la mémoire de la culture roumaine francophone et francophile, ainsi qu'une fenêtre donnant sur un présent culturel et linguistique plus ouvert.

Ainsi, il est rare qu'un universitaire moldave ne connaisse pas le français, ainsi que de nombreux étudiants. Dans les lycées et les collèges, il semblerait que plus de 60 % des élèves – mais ce chiffre est en décroissance – choisissent aujourd'hui notre langue comme première ou seconde langue

étrangère. C'est encore une bonne proportion lorsque les élèves parviennent au terme du cycle secondaire, c'est-à-dire au bac, mais c'est loin d'être toujours le cas ; ne vous attendez donc pas à pouvoir parler français dans la rue avec tout un chacun. La langue « étrangère » que chaque Moldave parle reste le russe, dans lequel il a fait ses études et pour lequel il garde parfois une forme de paradoxal attachement. Il y a d'ailleurs des russophones en Moldavie, et cette langue a encore un usage véhiculaire notable, soit entre Moldaves de diverses origines, soit avec l'Ukraine et les autres pays de la C.E.I.

Les russophones ont très mal pris, naturellement, l'institution comme langue officielle de la « langue roumaine » – corrigée en « langue moldave » –, ainsi que l'alphabet latin pour la noter, et la nécessité dans laquelle ils étaient désormais de la connaître. Ils taxèrent même la loi qui l'instituait de « *doura lex* », jeu de mot sur l'adjectif *dourak* qui veut dire *stupide*, *imbécile* en russe.

Il n'empêche qu'une telle fidélité à la langue de Molière, malgré la pression du russe et surtout malgré le fait que la première revendication linguistique des Moldaves indépendants ait naturellement porté sur le roumain, est notable, surtout si on compare avec la Roumanie dont certaines élites se sont totalement détachées du français. Comme je m'ouvrais de ce constat à un ami moldave metteur en scène, et parfaitement trilingue roumain-français-russe, celui-ci me répondit malicieusement que « les Moldaves sont des gens fidèles, beaucoup plus fidèles que les Roumains ; la preuve, c'est qu'ils n'arrivent pas à abandonner le russe ! »

république socialiste soviétique de Moldavie, 13^e république fédérée de l'U.R.S.S., qu'elle s'efforce de d'isoler et de détacher de la Roumanie, culturellement (accentuation des différences dialectales, instauration de l'alphabet cyrillique pour le roumain, slavisation des toponymes, utilisation exclusive du russe dans l'administration, à l'école, à l'église, etc.) et politiquement par la fermeture de la frontière et l'installation sur son territoire de la XIV^e armée soviétique (qui sera celle du fameux général Lebed).

Si la langue moldave est bien du roumain, ses locuteurs souffrent de n'avoir pas reçu, jusqu'à ces dernières années, d'éducation dans cette langue. Et aujourd'hui encore les adultes lisent peu de livres en roumain parce que ceux-ci sont rares dans les librairies et les bibliothèques. C'est encore plus vrai des livres en français. Dans les écoles et les universités, les méthodes d'apprentissage de notre langue sont le plus souvent en russe, et d'une

INDÉPENDANCE DE LA MOLDAVIE SOVIÉTIQUE

La désintégration de l'U.R.S.S. à partir de 1989 permet au soviétique suprême moldave, le 31 août, d'introduire le roumain comme langue officielle de l'État à côté du russe, et le retour à l'alphabet latin et aux formes naturelles des toponymes : ainsi la capitale *Kichinev* redevient *Chişinău* (prononcer Kichinaou).

C'est durant cette période que le drapeau roumain bleu jaune rouge a été adopté (le 2 avril) comme drapeau de la république socialiste soviétique de Moldavie, et que la frontière entre celle-ci et la Roumanie a été ouverte (le 6 mai) pour la première fois depuis 1945.

Puis le soviétique suprême, sous la conduite de son président Mircea Snegur (élu le 17 avril 1990), proclame la Moldavie soviétique une République souveraine (23 juin), dont le Parlement, le 27 août, proclame l'indépendance. Le 7 septembre, le pays prend le contrôle des postes douaniers et frontaliers, et adhère le 21 décembre à la nouvelle Communauté des États indépendants (C.E.I.), dominée par la Russie.

Sur le plan religieux, le patriarcat orthodoxe de Moscou refuse de reconnaître la métropole de Bessarabie, rétablie en 1992 et qui dépend aujourd'hui du patriarcat de Roumanie, pourtant reconnue par le patriarcat de Constantinople et le Saint-Siège.

Le 1^{er} avril 1994, le Parlement abroge la loi du 31 août 1989 et institue le moldave comme langue officielle du pays. Le 28 mai 1995, la Moldavie entre au Conseil de l'Europe.

St. B.

pédagogie dépassée. Nous l'avons constaté à la bibliothèque de la section de français de l'Université d'État de Chişinău. Les livres de littérature française, les rares essais en sciences humaines, les méthodes et les dictionnaires y sont presque tous vétustes



– souvent des Livres de Poche beaucoup lus et cornés – et totalement absents des librairies. Les seuls ouvrages récents appartiennent aux professeurs, souvent très dévoués, qui achètent des ouvrages de leurs deniers au cours de leurs déplacements. « *Sîntem flămânzi de cărți* » (nous sommes affamés de livres) m'a confié madame Anna Bondarenco, présidente de l'Association des professeurs de français de Moldavie, qui fait cours dans cette université. La situation est un peu moins mauvaise dans la filière francophone de la faculté de Droit, du fait du niveau de spécialité plus élevé des ouvrages juridiques.

OFFENSIVE DE L'ANGLOPHONIE

Profitant du vent de la mondialisation qui souffle en poupe, l'anglophonie fait flèche de tout bois pour rattraper à grande vitesse son déficit de présence et d'image, et se donne pour cela d'importants moyens. À titre d'exemple, quelques jours avant le colloque auquel nous avons participé, s'est tenue une conférence, à l'initiative de l'ambassade des États-Unis, qui visait à constituer une association pour les études américaines en Moldavie et rassemblait professeurs d'anglais et spécialistes du système américain. L'objectif de cette conférence était clairement propagandiste ; son budget, m'a-t-on affirmé, était de 10 000 dollars. Chiffre invérifiable, mais

vraisemblable pour transporter et héberger la cinquantaine d'intervenants. L'Université d'État qui a organisé notre colloque sur les sciences du langage n'aurait jamais même rêvé d'une telle dotation !

On rencontre également dans les rues et les cafés de Chişinău les missionnaires anglophones des églises et des sectes protestantes qui tiennent des réunions et distribuent des bibles en roumain, en russe et en anglais. Nous avons rencontré l'un d'eux, sympathique au demeurant, qui s'était donné la peine d'apprendre le roumain, et c'est dans cette langue que nous avons communiqué.

QUE FONT LES INSTITUTIONS FRANCOPHONES ?

Vous surprendrais-je en disant qu'elles ne font pas assez ? Le problème de la fourniture de livres aux bibliothèques moldaves reste, en particulier, gravement irrésolu. Il faut néanmoins relever, en liaison avec le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, les efforts de l'Alliance française et de son directeur, M. Olivier Jacquot, homme dynamique et apprécié, qui met au service des élèves et des étudiants de français des méthodes pédagogiques modernes, et qui soutient également des projets culturels d'intérêt franco-moldave, en matière de théâtre par exemple.

En revanche, l'unanimité ne se fait pas autour des projets et des pratiques de l'Agence universitaire de la Francophonie qui dispose d'un bureau régional à Bucarest

(Suite en page 12.)

AUTOPROCLAMATION DE LA TRANSNISTRIE

La pression russe et une certaine solidarité encore vivace entre anciens soviétiques a conduit cette province moldave située à l'est du Dniestr à faire sécession sous le nom de République de Transnistrie (de *Nistru*, nom roumain du Dniestr). La Transnistrie compte en gros 18 % d'« ukrainianophones », 13 % de russophones, de 60 à 65 % de roumanophones et de quelques représentants des minorités (juive, polonaise,

(Suite en page 12.)

(Suite de la page 11.)

et d'une petite antenne à Chişinău. En effet, si certains projets comme le principe des classes bilingues est admis par tous et fonctionnent bien, d'autres par exemple ne semblent pas très bien répondre aux attentes des professeurs des filières de français à l'université. Leurs conditions de travail se dégradent ; ils souffrent de plus en plus de la concurrence de l'anglais, dont les enseignants disposent, eux, d'un soutien matériel extérieur important. L'A.U.F. n'y peut naturellement rien, mais comparativement son aide est considérée comme bien insuffisante : peu de fonds, peu des indispensables bourses pour des étudiants et de jeunes professeurs qui ne sont jamais venus en France et dont

etc.). Mais en dépit de cette majorité roumanophone, ce sont des Russes qui détiennent le pouvoir économique, culturel, militaire et politique. Le russe est langue officielle dans cette république sécessionniste dont le président, Igor Smirnov, est citoyen de la Fédération de Russie.

Les liens de la Transnistrie sont étroits avec l'Ukraine frontalière, et plus encore avec la Russie qui dispose toujours des bases militaires de sa XIV^e armée. Celle-ci ne compte plus qu'une brigade (3500 hommes), mais cette brigade est blindée (250 chars), alors que la Moldavie ne possède pas de blindés. En outre, la XIV^e armée a partagé avec ses alliés transnistriens (25.000 hommes, contre 20.000 hommes pour la Moldavie) une quantité phénoménale d'armes légères et de munitions de tout calibre, dont le commerce alimente les caisses aussi bien publiques que mafieuses de la Transnistrie. En couvrant cet état de non droit, les Russes se conservent ainsi leur dernière base militaire en dehors de Russie, base qu'ils considèrent comme une nécessité stratégique devant la multiplication des bases américaines dans leurs anciennes autres zones d'influence.

QUELLE RÉVOLUTION ORANGE POUR LA MOLDAVIE ?

Le gouvernement légal de Moldavie a mené une guerre en 1992 pour essayer de reprendre la province sécessionniste, soutenue militairement et politiquement par les Russes. Mais, avec des forces

certaines n'ont jamais parlé le français hors de leur fac !

Un relatif manque de concertation est patent entre des enseignants de français du supérieur et le directeur du bureau de l'A.U.F. à Bucarest. Ce dernier, pour tenter d'atténuer les critiques devant le décalage entre l'aide aux profs de français et celle aux profs d'anglais, nie dans une lettre du 25 mars 2005 dont nous avons copie l'existence d'une anglophonie politiquement organisée et dit tout ignorer de « l'activité débordante des organismes anglophones ». Il nous semble pourtant que ce respectable directeur soit aux premières loges pour constater les méfaits de « l'axe Bucarest-Londres-Washington » sur la francophonie ambiante !

L'ESPOIR QUAND MÊME

Comme toujours, l'espoir est dans la francophonie des projets concrets ; l'aide des institutionnels vient ensuite, dans les limites que l'on sait. Ce qui marche, ce sont des colloques comme celui auquel nous avons été convié : des universitaires sont venus de France pour concrétiser, qui une cotutelle, qui une direction de thèse, qui la traduction d'un livre, qui la publication d'un article ou d'une revue, qui la préparation d'un stage en France pour un groupe d'étudiants, qui le simple envoi d'ordinateurs. Sur ce plan-là, le contact humain est d'une efficacité réelle.

À côté de la francophonie de l'amitié, il y a aussi celle de l'optimisme, à l'instar de cette professeur de l'université de Galaţi qui nous a dit : « *Je crois à la remontée de la francophonie, parce que je crois à la remontée de l'influence de la France. Une voix forte est toujours écoutée ; la France a eu une parole forte au moment de la guerre d'Irak, le monde a eu alors les yeux fixés sur elle, et cela a eu une traduction immédiate sur la fréquentation des cours de français. La France pourrait bien, à tort ou à raison, dire non au référendum sur la Constitution européenne [nous étions le 14 mai], elle n'en sera que plus regardée.* »

La confiance viendrait-elle de l'Est ?

Philippe LOUBIÈRE

armées inférieures en nombre et surtout en armement, Chişinău a perdu cette guerre, et la situation est figée depuis lors. L'actuel président moldave, Vladimir Voronin, ancien proche de Moscou et ancien secrétaire général du parti des Communistes de Moldavie, a cru un temps que le Kremlin finirait par permettre un dénouement à la crise favorable à l'État unitaire moldave, membre de la C.E.I. et lié à la Russie. Les Russes, au contraire, n'ont jamais soutenu qu'une solution de type fédéral qui entérinerait à la fois l'autonomie de la Transnistrie et leur propre influence sur place. Il s'est ensuivi à partir de 2004 un rapprochement de l'ancien communiste Voronin avec l'Union européenne et les États-Unis en politique étrangère, et avec les partis de droite favorables au rapprochement avec la Roumanie en politique intérieure. Ces derniers ont même soutenu sa réélection à la Présidence de la République, effective au premier trimestre 2005, alors que son rival libéral, l'ancien maire de Chişinău Serafim Urecheanu, était plus ou moins discrètement soutenu par les Russes !

Mais le personnage de Vladimir Voronin, quoique perçu comme patriote par une bonne partie de l'opinion, n'en garde pas moins une réputation difficile auprès des démocrates, des intellectuels et des journalistes, du fait de ses méthodes autoritaires. Celui-ci a notamment essayé, pour faciliter sa réélection, de mettre au pas en 2004 les journalistes de l'audiovisuel public, ce qui a entraîné une grève importante dans la profession, et un licenciement sec des grévistes. Une vague de protestation a ainsi commencé à gonfler dont espérait profiter le candidat libéral Urecheanu, en faveur de qui les Russes ont à leur tour opéré un renversement d'alliances. Il s'agissait à l'évidence pour eux d'affaiblir, voire d'essayer d'empêcher la réélection d'un Voronin hostile à leurs plans transnistriens, et probablement aussi de détourner, voire de prévenir une éventuelle révolution orange.

Un scénario à l'ukrainienne semble cependant incertain à brève échéance en Moldavie, dès lors que sont dissociées dans la pratique les aspirations démocratiques et l'ouverture à l'Ouest.

Ph. L.

Assia Djebar : une nouvelle immortelle issue de la francophonie

Le 16 juin 2005, l'Académie française a élu Assia Djebar au fauteuil de Georges Vedel (fauteuil n° 5), décédé en 2002. Cette élection est remarquable en ce qu'elle accueille une intellectuelle issue de la francophonie, plutôt que le français Dominique Fernandez, devancé de quelques voix. C'est en effet la première fois qu'une femme de lettres algérienne, pionnière de la cause des femmes du Maghreb, est reçue parmi les immortels.

Assia Djebar, à l'état civil Fatima-Zohra Imalyène, est née en 1936 à Cherchell (Algérie). Son père, instituteur, l'inscrit à l'école française, contrairement à l'usage dominant à l'époque. Elle poursuit ses études d'abord en Algérie, puis en France, avant de terminer un cursus d'histoire à Tunis. En pleine guerre d'indépendance, elle écrit à vingt ans son premier roman : *La Soif*. Elle enseigne dans les universités de Rabat et d'Alger, puis interrompt un temps la littérature et l'enseignement pour faire du théâtre et du cinéma. Elle a réalisé des documentaires et des fictions, dont *La Nouba des femmes du mont Chenoua*, 1978, qui obtient le prix de la Critique à la Biennale de Venise en 1979, et *La Zerda et les chants de l'oubli*, 1982. Elle enseigne actuellement à *Bâton Rouge* (Louisiane, États-Unis).

On lui doit les titres : *La Soif*, roman, Julliard, 1957 ; *Les Impatients*, roman, Julliard, 1958 ; *Les Enfants du nouveau monde*, roman, Julliard, 1962 ; *Les Alouettes naïves*, roman, Julliard, 1967 ; *Poèmes pour l'Algérie heureuse*, poésie, Alger, SNED, 1969 ; *Femmes d'Alger dans leur appartement*, nouvelles, Paris, Éditions des Femmes, 1980 ; *L'Amour, la fantasia*, roman, Lattès, 1985 ; *Ombre sultane*, roman, Lattès, 1987 (prix Littératur, Francfort, 1989) ; *Loin de Médine*, roman, Albin Michel, 1991 ; *Chronique d'un été algérien*, Plume, 1993 ; *Vaste est la prison*, roman, Albin Michel, 1995 ; *Le Blanc de l'Algérie*, récit, Albin Michel, 1996 ; *Oran, langue morte*, nouvelles, Actes Sud, 1997 (prix Marguerite-Yourcenar) ; *Les Nuits de Strasbourg*, roman, Actes Sud, 1997 ; *Ces voix qui m'assiègent : en marge de ma francophonie*, récit, Albin Michel, 1999 (prix de la Paix, 2000) ; *La femme sans sépulture*, roman, Albin Michel, 2002 ; *La disparition de la langue française*, roman, Albin Michel, 2003.

La nouvelle immortelle a accordé l'entretien suivant (1) à propos de *Les Nuits de Strasbourg*, où elle raconte l'errance sentimentale de l'héroïne à partir de plusieurs points de vue et plusieurs styles. Est-ce la trace, dans l'écriture, de sa relation personnelle à la langue française ?

IL Y A EFFECTIVEMENT, dans ce texte, deux niveaux de langage. Le langage des yeux pour regarder, qui est une constante chez moi parce que, étant femme arabe, je suis tellement heureuse d'être toujours dehors que j'ai un besoin de regarder les autres, les paysages, les villes. Mais, d'un autre côté, est-ce que le français peut vraiment être pour moi

une langue d'amour ? Ce n'est pas si évident que cela.

Depuis *L'Amour, la fantasia*, je vis une espèce de fluctuation entre l'arabe, ma langue maternelle, qui devrait être en quelque sorte ma langue d'intimité, et le français, qui devrait être plutôt une langue tournée vers l'extérieur. Mais, je sens qu'actuellement, je ne sais pas pourquoi, je suis en train d'intérioriser

le français, en train d'entrer à l'intérieur d'un français qui deviendrait une sorte de langue d'intimité. C'est tout à fait nouveau.

Il y a deux périodes dans mon œuvre. Dans mes romans de jeunesse, que j'ai écrits entre vingt et trente ans, c'était un français que je n'avais pas choisi. Du fait que j'étais à l'école



Assia Djebar : « Je ne sais pas pourquoi, je suis en train d'intérioriser le français, en train d'entrer à l'intérieur d'un français qui deviendrait une sorte de langue d'intimité. »

(Suite de la page 13.)

coloniale, je suis francophone sans l'avoir voulu, tout en étant arabophone dans ma vie familiale. Et puis j'ai eu une période de dix ans où je n'ai pas publié, mais où j'ai fait des travaux de cinéma, où j'ai vraiment voulu travailler sur l'arabe, comme langue de création.

Mais, à partir des années quatre-vingt, je suis revenue à l'écriture romanesque en français. Du fait qu'à ce moment-là, dans *L'Amour, la fantasia*, j'ai fait une sorte d'autobiographie d'écrivain, j'ai compris que cette langue, j'y suis retournée par un choix personnel. Parce qu'elle me donne une plus grande liberté pour parler du corps de la femme, pour mettre tout ce qu'on trouve dans tout le Maghreb : des femmes qui sont enfermées, ou qui vivent de façon traditionnelle, et qui côtoient constamment des femmes qui veulent vivre de façon occidentale, c'est-à-dire allant au travail, bougeant, allant et venant.

Cette contradiction de la condition féminine, dans tout le Maghreb et, évidemment, avec encore plus de contraste en Algérie, c'est cela que le français me permet d'exprimer dans mes romans, avec une construction romanesque qui pourrait être aussi bien en arabe qu'en anglais, ou qu'en n'importe quelle autre langue : c'est la liberté du roman. Mais il y a également un français que j'utilise de plus en plus comme une langue mienne. Surtout dans *Le Blanc de l'Algérie*, c'était devenu une conversation avec les morts. Cela a été très frappant pour moi.

Grâce au français, j'ai pu me nourrir du texte de Tabari (2) et, dans *Loin de Médine*, faire voyager cette langue jusque dans la mémoire islamique, donc véritablement au cœur de l'arabe.

C'est un travail de langue que je fais, dans ce territoire francophone et à partir de lui, avec dans l'oreille d'autres langues : le berbère et l'arabe. Je ne les oublie pas, même si elles n'apparaissent pas dans le corps même de mon texte.

Assia DJEBAR

(1) Le texte complet de cet entretien a été publié dans *La langue française vue d'ailleurs*, Éd. Tarik, Casablanca (voir *Lettre(s)* n° 31, p. 19 et n° 33, pp. 8-11).

(2) Célèbre historien et théologien arabe du IX^e-X^e siècle à Bagdad.

Au secours, Houellebecq revient ! (É. Naulleau)

Constat d'agonie ou plaidoyer pour la littérature ?

TITILLÉ par Christophe Absi et Jean-Loup Chiflet, Éric Naulleau, comme il a l'habitude de le faire depuis quelques années, seul ou avec Pierre Jourde, ne se gêne pas pour dire ce qu'il pense, dans ces entretiens sur la rentrée littéraire. Et ce qu'il dit ici est à la fois (ou tour à tour) accablant (très), encourageant (un peu) et salutaire (forcément).

Accablant pour les parutions dont on parle actuellement, notamment dans les médias qui sèment la confusion entre la littérature et le livre : comme on le sait, tout ce qui est écrit et publié n'est pas littéraire, tant s'en faut, et pourtant beaucoup parmi les éditeurs, les auteurs, les critiques voudraient le faire croire, par gloriole, mimétisme, intérêt... La mode de l'autobiographie (ou « autofiction ») insignifiante et/ou « trash » consacre le genre « *people* » (être connu et se déboutonner en public, rien de tel pour avoir du succès) et le snobisme éditorial (être dans le sérail, rien de tel pour satisfaire son ego) ; pseudo-artistes, pseudo-écrivains se répandent dans les émissions télévisées et dans les pages « culturelles » de certains périodiques, abreuvant à grandes lampées le « capitalisme littéraire ».

Au-delà du récit de soi, le cas ou « l'affaire Houellebecq » (titre de la deuxième moitié de l'ouvrage, la première revendiquant « la possibilité d'une critique »), avec « l'effet de sidération que produit [cet auteur] sur une partie de la critique française » (critique journalistique, car en ce qui concerne l'universitaire, c'est plutôt le silence éloquent), le cas ou l'affaire H., donc, est exemplaire et symptomatique de l'état de désolation du paysage littéraire exploré par Naulleau : pourquoi le succès de l'auteur des *Particules élémentaires* et de *Plateforme* ? Parce qu'il n'est pas difficile, pour un écrivain moyen et maniant habilement le lieu commun sociologique, d'apparaître comme une oasis dans le désert actuel (la « possibilité d'une île » dans l'océan stérile ?) ; parce qu'en outre, pour la

rentrée 2005, le suspense est machiavéliquement entretenu sur le nouveau roman de l'idole, suivant les techniques éprouvées du marketing...

Si Éric Naulleau peut soulever ces lièvres et faire ce constat lucide, c'est pourtant bien qu'il existe des points de repère, des lumignons dans le

brouillard éditorial, de vrais écrivains chez qui le style, le travail de la forme et de la langue sont les critères de la véritable écriture artistique ; ceux du passé récent (Leiris, Gadenne et bien d'autres), et quelques (rares ?) contemporains... Ce n'est pas le propos de l'appel au secours de Naulleau : nous savons pourtant que la littérature au sens plein du terme, même mal en point, n'est pas morte, mais qu'elle est occultée par le

tapage des médias, des regroupements du libéralisme et de la course aux prix, et qu'il faut savoir la débusquer. C'est en cela que, à mots couverts, ce que dit le trublion est aussi salutaire : si, selon les termes de Queneau, l'on « décape la littérature de ses rouilles, de ses croûtes » – en l'occurrence, celles de la mode, du snobisme, du « *people* », de l'argent et du succès à tout prix –, on trouvera bien quelque chose de consistant à mettre entre les mains des lecteurs.

Ce que dénonce *Au secours, Houellebecq revient !*, on le savait sans vraiment le savoir, on le sentait plus ou moins confusément. Le nouveau livre d'Éric Naulleau nous éclaire, sans nous rassurer. Serait-il utopique d'espérer une réaction des vrais lecteurs ?

Jean-Pierre LONGRE

www.sitartmag.com

Vous pouvez retrouver en ligne sur www.sitartmag.com les chroniques de Jean-Pierre Longre, professeur de littérature du XX^e siècle à l'Université de Lyon-III, spécialiste de Raymond Queneau (voir *Lettre(s)* n° 39), et qui vient de publier un remarquable *Raymond Queneau en scènes*, aux Presses universitaires de Limoges.

Comment solutionner « promotionner » ?

POSER, FAIRE PROBLÈME

Poser problème et – plus laid encore – *faire problème* ne figurent pas, ou pas encore, au nombre des expressions recommandables ou admises.

Tout d'abord, « problème » n'est pas tout à fait synonyme de « difficulté ».



Un problème est une *question à résoudre* qui prête à discussion dans une science, voire *toute chose difficile à expliquer*. Un sens récent (1753) rend le mot équivalent à *toute difficulté* qu'il faut résoudre pour obtenir un certain résultat, *toute situation instable ou dangereuse* exigeant une décision (ex. : problème politique, juridique, technique, pratique, de la circulation, de stationnement, etc.).

Une difficulté, par contre, ne doit pas nécessairement ou utilement être résolue. Une difficulté est ce qui rend une chose difficile, un empêchement, un obstacle, éventuellement un différend, une contestation (*avoir des difficultés avec quelqu'un*, et non, comme le populaire dit souvent à Bruxelles, *avoir des ruses*).

Attirons, au passage, l'attention sur l'emploi à tort et à travers de l'expression familière *il n'y a pas de problème* (pop. : *y a pas de problème*)

pour « c'est une chose simple, évidente, facile », (en réponse) « certainement, c'est évident » ; ainsi que sur l'emploi fautif de l'expression familière *ce n'est pas évident* (pop. : *c'est pas évident*) au lieu de « cela comporte des difficultés », « ce n'est pas facile » ou « ce ne sera pas facile ».

Par ailleurs, l'insertion du mot « problème » dans une phrase ou un groupe de mots requiert, dans tous les cas, l'emploi de l'article, qu'il soit défini ou indéfini. Sauf erreur, la langue française ne connaît aucune formule consacrée où apparaît le mot « problème » non précédé d'un article. Rien ne permet donc à l'utilisateur de se dispenser de celui-ci.

L'expression correcte est donc *poser un problème* et elle se situe dans la même ligne que « poser une question ».

PALLIER UNE DIFFICULTÉ

Pallier une difficulté est utilisé aujourd'hui comme substitut pseudo-cultivé pour « remédier à une difficulté ».

Or, *pallier* (v. 1300) vient du bas-latin *palliare*, couvrir d'un manteau. Manteau se disait, en latin, *pallium*, mot qui est passé en vieux français en 1047 sous la forme de *pallion*, puis qui a été relatinisé ou repris du latin sous sa forme originelle *pallium* en 1190, pour désigner un ornement sacerdotal en laine blanche, brodé de croix noires, que le pape, les primats et les archevêques portent autour du cou ; au XIX^e siècle, le mot a aussi acquis le sens de manteau d'origine grecque porté dans l'Antiquité romaine.

Littéralement, *pallier une difficulté* signifie donc *couvrir la difficulté d'un manteau*, la cacher, la dissimuler. C'est-à-dire tout le contraire de lui apporter un remède véritable.

Certains commettent une autre faute, qui rend, en outre, l'expression vicieuse sur le plan grammatical. Par analogie avec *remédier à une difficulté*, ils disent « pallier à une difficulté ». Or *pallier* est un verbe transitif ; il ne requiert donc aucune préposition devant son complément d'objet.

Aujourd'hui, *pallier* peut s'employer dans le sens d'« atténuer, faute de remède véritable », « n'apporter qu'une solution provisoire » (Robert). Que l'on songe d'ailleurs à *palliatif* (1314, du latin médiéval *palliatus*), qui a gardé son sens d'expédient, de mesure qui n'a qu'un effet passager !

Quand la difficulté n'existe plus, disons, par contre, que nous y avons remédié, que nous y avons porté remède, que nous l'avons résolue, mais – de grâce – pas que nous l'avons « palliée ».

SOLUTIONNER

Et, si possible, pas non plus que nous l'avons « solutionnée ».

Solutionner est un néologisme (1907, de *solution*), un « mot de formation récente et gauche » (Larousse universel en 2 vol., 1923),



souvent utilisé par ceux qui ne savent pas conjuguer correctement le verbe *résoudre*.

Résoudre (v. t. ; du lat. *resolvere* ; d'après l'anc. fr. *soudre*) est un verbe aux multiples sens, qui a deux

(Suite de la page 15.)

participes passés. *Résolu* est le participe passé général ; *résous* est une forme vieillie, qui ne peut plus s'employer que pour les choses qui passent d'un état à l'autre : *le brouillard s'est résous en pluie ; la vapeur s'est résoute en gouttelettes* (J. Hanse, *Nouv. Dict. des difficultés du français moderne*, p. 821).

SOLUTION DE CONTINUITÉ

Solution a servi à former une autre locution souvent mal utilisée : *solution de continuité*.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, une solution de continuité ne signifie pas une suite continue, un enchaînement sans faille, mais bien une interruption, une rupture, une césure, un hiatus.

Pour bien comprendre l'expression, il faut avoir présent à l'esprit le sens propre de *solution* (XIV^e s. ; *solucium*, 1199 ; du lat. *solutio*, de *solvere*, qui a donné en fr. *soudre*). Comme en latin, *solution* a d'abord signifié *dissolution*, *désagrégation*, *décomposition*, *fonte d'un corps*. Le terme a été repris en 1314 en chirurgie, à propos des plaies, des fractures.

Une *solution de continuité* est donc une dissolution, une interruption dans la continuité, tant d'abord des choses concrètes qu'ensuite des choses abstraites. La locution s'emploie, au propre et au figuré, pour désigner l'action de séparer, ainsi que la séparation qui en résulte, et aussi ce qui sépare.

C'est au XVIII^e siècle (selon Bloch) que *solution* aurait pris, en français, ses sens chimiques de dissolution d'un solide dans un liquide, ainsi que de liquide dans lequel un solide est dissous.

Pour la même raison et de la même manière qu'a été fabriqué « solutionner », *émotionner* a été créé en 1829 pour doubler « émouvoir ».

Depuis les années 1980, c'est au tour de « promouvoir » à être concurrencé par l'affreux *promotionner*.

Certes, *promouvoir* est un verbe difficile à utiliser car il n'est guère usité

C'est bien nous qui le disons

Parfaitement !

Les Parisiens, qui se moquent si fort des façons de parler de la province, devraient bien se persuader qu'ils ont, eux aussi, en fait de langage, des tics, des manies et des routines.

C'est très bien de se moquer du *savez-vous ?* du nord de la France et de la Belgique, mais il ne faudrait pas employer à propos et hors de propos, à tort et à raison l'adverbe *parfaitement* par exemple.

Impossible d'écouter parler cinq minutes un Parisien sans lui entendre dire *parfaitement* quatre ou cinq fois.

Parfaitement est, à Paris, la réponse aux trois quarts des questions, des recommandations et même des simples réflexions :

- Étiez-vous hier à Versailles ?
- Parfaitement.
- Vous ferez telle chose, Pierre.
- Parfaitement, Monsieur.
- Il fait bien beau, aujourd'hui.
- Parfaitement.

Si à un Parisien un peu distrait et pressé on disait : vous êtes un imbécile. Il est à croire qu'il répondrait :

- Parfaitement, monsieur, parfaitement.

Cet adverbe vaut *oui*, *vous avez raison*, *certainement*, *en effet*, et autres vocables ; les Parisiens sont libres de l'employer un peu plus que de raison, seulement il ne faudrait pas tant se moquer des façons de dire de la province.

Un LIMOUSIN

*

L'articulet qui précède n'est-il pas d'actualité ? Et pourtant il date de plus de cent trente ans. Il a paru, en effet, le samedi 28 février 1874 dans un petit journal hebdomadaire illustré intitulé L'Ouvrier (p. 352).

L'admonestation serait cependant quelque peu injuste aujourd'hui : les Parisiens n'emploient plus exclusivement parfaitement ; ils utilisent aussi d'autres adverbes, tels tout à fait, absolument, effectivement et exactement, et ceux au langage le plus élégant font alterner les uns et les autres dans la conversation.

Ce que tous évitent soigneusement cependant, afin de ne pas passer pour des rustres, ce sont les mots affirmatifs courts et brefs, comme oui, certes, bien sûr, que tout le monde employait jadis.

St. B.

qu'à l'infinitif, au participe passé (*promu*), aux temps composés et au passif. Mais si nous voulons en exprimer l'idée à un temps ou dans une forme qui n'est plus en usage, il est si facile d'user d'une périphrase.

Le remplacement des verbes irréguliers en *-oir* et en *-re*, par la formation sur le même radical, de verbes réguliers du premier groupe, en

-er, représente une solution de facilité que nous ne prônerons pas.

Abstenons-nous dès lors d'utiliser ces formes disgracieuses qui nous émeuvent, et résolvons la difficulté en favorisant ou en assurant la promotion d'une langue correcte.

Stéphane BRABANT



Francophonie-Puissance

L'équilibre multipolaire

de Michel Guillou

PUISSANCE EUROPÉENNE, la France est aussi une puissance de dimension mondiale. Or la Francophonie, ensemble comprenant plus de 60 pays sur 5 continents, est l'un des piliers de cette France mondiale.

Aujourd'hui encore négligée par la France, la francophonie offre pourtant un potentiel géopolitique, économique et culturel prodigieux : elle est la traduction de l'idéal d'un monde multipolaire, riche de sa diversité culturelle et refusant les hégémonies.

Et à l'heure où la France doute d'elle, où la construction européenne traverse une profonde crise d'identité, où beaucoup s'interrogent sur le sens de la mondialisation, il est temps que les élites françaises cessent de sourire lorsque l'on parle de francophonie.

Fort de son expérience au plus haut niveau de la francophonie institutionnelle, Michel Guillou plaide ici pour une construction francophone misant sur trois moteurs : l'intergouvernemental, la société civile, les associations. Car la France n'a pas seulement besoin d'Europe-Puissance pour marcher à l'équilibre et affirmer son identité et ses valeurs : c'est une « Francophonie-Puissance » qui lui manque pour enrayer le déclin.

(1) *Francophonie-Puissance*, Michel Guillou, Éd. Ellipses, août 2005, 156 p., 15,20 euros / 99,71 francs.

Michel Guillou est titulaire de la chaire Senghor de la Francophonie et directeur de l'Institut Iframond de l'université Jean-Moulin Lyon-III. Conseiller du président de l'Association internationale des Régions francophones, il a été l'artisan de l'engagement du réseau des universités partiellement ou entièrement de langue française aux côtés de l'Organisation internationale de la Francophonie. De 1991 à 2000 il a dirigé l'Aupelf-Uref, devenue, en 1998, l'Agence universitaire de la Francophonie. (1)

*



La fabrique du crétin

La mort programmée de l'école

de Jean-Paul Brighelli

NOS ENFANTS ne savent plus lire, ni compter, ni penser. Le constat est terrible, et ses causes moins obscures qu'on ne veut bien le dire. Un enchaînement de bonnes intentions mal maîtrisées et de calculs intéressés a délité en une trentaine d'années ce qui fut l'un des meilleurs systèmes éducatifs au monde.

Faut-il incriminer les politiques, les profs, les parents, les syndicats, les programmes ? En tout cas, la Nouvelle Pédagogie a fait ses « preuves » : l'école a cessé d'être le moteur d'un ascenseur social défaillant. Ceux qui

(2) *La mort programmée de l'école*, Jean-Paul Brighelli, Éd. Jean-Claude Gawsewitch, Paris, 2005, 16,06 euros / 105,35 francs.

sont nés dans la rue, désormais, y restent. Dès lors, que faire ?

Jean-Paul Brighelli analyse avec une lucidité féroce, sans nostalgie exagérée, cette école de la réussite devenue si souvent école de l'échec programmé et donne des solutions pour une école de demain. Normalien, agrégé de Lettres, il a, du collège à l'université, parcouru l'essentiel du système éducatif. Longtemps impliqué dans l'édition scolaire et parascolaire, il en démonte au passage les mécanismes et les intérêts convergents. (2)

*



Le migeot

Un mot, un mets, un repas, un usage

de Stéphane Brabant

L'OUVRAGE veut sauver de l'oubli à la fois un mot, un mets populaire et un usage presque disparus : le *migeot*, collation constituée d'une « soupe » de pain et de vin, ou d'une autre boisson énergétique, et qui est connue sous ce nom, ou une douzaine d'autres, dans la plus grande partie de la France d'oïl et d'oc, et même au Val d'Aoste et en Flandre française et belge. Curieusement, le mot n'a rien à voir avec *migeoter* et *mijoter*, mais bien avec le *mica*, les *miches* et la *mie*. (3)

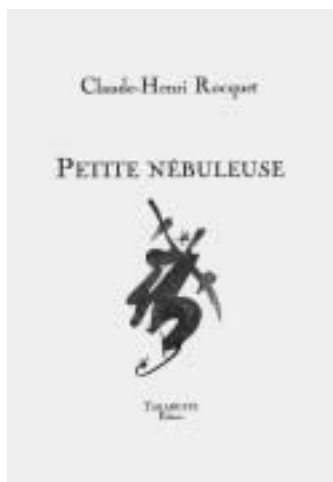
(3) *Le migeot*, Stéphane Brabant, Éditions de l'A.E.E.F., 22, rue Henri-Vieuxtemps, B-1070 Bruxelles, 2005, 136 p., 9 euros / 59,04 francs (frais d'envoi compris).

(Suite de la page 17.)

Pour la première fois aussi, une étymologie est proposée pour « cramique », ce délicieux pain belge au lait et aux raisins de Corinthe, et pour « flamiche », une tarte salée franco-belge, tantôt aux poireaux, tantôt au fromage. Mais l'auteur aborde encore bien d'autres curiosités linguistiques, alimentaires ou populaires, telles que la *brioche*, le *chabrol*, la *godaille*, la *potée*, la *rouïe au vin* et le *saupiquet*.

L'auteur, né en 1938 à Liège, descend par sa grand-mère paternelle d'une vieille famille de vigneron hutois installés sur le *thier* (montagne) de Statte, petite bourgade voisine de Huy. Journaliste, docteur en philosophie et lettres et licencié en sciences politiques et administratives, l'auteur est aussi juge consulaire honoraire et ancien professeur de droit commercial et d'histoire de la presse.

*



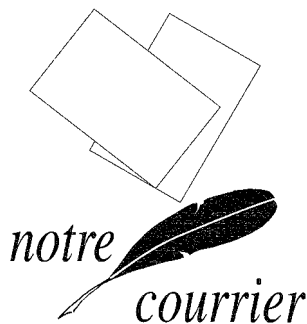
Petite nébuleuse

de Claude-Henri Rocquet

CE SUPERBE recueil de poésie est fait pour ceux qui pensent, comme l'auteur, que les chemins du rêve et de la rêverie, du sourire, de l'enfance – tous les chemins de l'école buissonnière – sont bons à prendre par ceux à qui notre langue tient à cœur, tient au cœur. (4)

*

(4) *Petite nébuleuse*, de Claude-Henri Rocquet, Éditions Tarabuste, 36170 Saint-Benoit-du-Saut, 4^e trim. 2004, 130 p., 13 euros / 85,27 francs.



Hommage à Jacques Cellard

La semaine dernière, m'a été envoyée la revue Lettre(s) n° 39 de mai 2005 ou figurait une chronique de mon mari parue le 8 mai 1982 « une politique linguistique ça ne mange pas de pain ». Jacques Cellard est décédé il y a bientôt un an, merci beaucoup de lui avoir rendu hommage, j'ai relu cette chronique, toujours d'actualité, avec plaisir et beaucoup d'émotion.

Madame Cellard
02 Briane

« Bousté »

Certes, le printemps nous vaut beaucoup d'éclosions dans nos jardins, et c'est bien normal. Mais dans le langage également, et ça, c'est nouveau. Ainsi, depuis peu, un tas de gens – dans les « médias » tout particulièrement – se prétendent « boustés ». Diable, me dis-je, de quoi s'agit-il ? En fait, à m'en tenir à mon dictionnaire, je ne trouve nulle trace dudit vocable. En effet, les seuls mots me proposant une racine équivalente sont... « bouse », ou sinon « boustifaille » ! Dans les deux cas, je ne vois pas trop le rapport, et comme je me refuse – décence oblige, n'est-ce pas ! – à voir la première devenir le projectile favori des « entarteurs », soit encore croire d'inquiétante façon le nombre des amateurs de « grande bouffe », je reste sur ma faim, si j'ose dire. Et d'ailleurs, peut-être suis-je moi même « bousté » sans le savoir ! Alors, puisse un esprit éclairé me rassurer bien vite ! Et encore merci à notre vieille et chère langue française dont on ne connaît décidément jamais tous les inépuisables trésors !

Robert Planchard
64 Bizanos

Circulez, y' a rien à voir en français !

Montpellier, que je croyais ville universitaire française, vient de créer un « city pass » qui est une carte de circulation pour découvrir la ville. L'office du tourisme mériterait bien une mention à la Carpette anglaise !

Pierre Nevers
92 Colombes

Nos lecteurs

Les bons sentiments

Les bons sentiments sont absolus, contagieux, ils culpabilisent la contradiction, qui oserait s'y opposer ? Ils mènent ainsi à la dictature.

Le 7 juillet 1792, l'Assemblée législative en avait été contaminée par l'émouvant discours de l'évêque Lamourette ; les députés s'embrasèrent d'émotion ; ce fut la séance du « baiser Lamourette ». Adrien Lamourette n'en sera pas moins guillotiné plus tard, passés les bons sentiments, éphémères. « Incorruptible », Robespierre était vertueux.



Or, la mode des bons sentiments prive notre langage de sa vigueur, de sa saveur, elle le rend sucré, douceâtre, conventionnel et confiture « gnan-gnan ».

C'est « nos amis les animaux... », « nos amis les Allemands... » au minimum pour le tout venant, et « la maman » pour « la mère » à la télévision. Plus importante est la dérive des noms de catégories sensibles ; on les neutralise, les stérilise, par traduction anglaise. C'est se cacher derrière un dictionnaire. L'homosexuel est devenu « gay » et le noir « black ».

Comment offenser ainsi la mémoire de Senghor, apôtre de la *négritude* ? Il avait prôné, ainsi en vain, la dignité du nègre ; sa richesse même si l'on se rend compte de son apport à notre langue.

Car si notre langue se fige par interdits et conventions, c'est bien par les nègres et mulâtres d'outremer qu'elle se développe en créativité. C'est

Le saviez-vous ?



C'EST par le mot *pourriel* qu'on désigne aujourd'hui familièrement le courrier électronique non sollicité.

Cette nouvelle forme d'invasion publicitaire n'est que le prolongement lassant d'un phénomène de société qui a commencé par la distribution de prospectus dans les boîtes aux lettres et continué par le démarchage au téléphone pour vendre des prestations financières ou des rénovations de fenêtres. L'internet ne pouvait donc pas être épargné par les courriels indésirables qui pourrissent l'échange de correspondance des internautes – courriels pourris, raccourcis dans le suggestif mot-valise *pourriels*.

Pour peu que l'on en connaisse l'origine, sans doute la traduction anglaise de *pourriel* : *spam* est-elle aussi suggestive.

À l'origine, S.P.A.M. est une marque de *corned-beef* – le fameux singe qui servait d'aliment de base à l'armée américaine depuis la Seconde Guerre mondiale – et plus précisément l'acronyme de *Spiced Pork And Meat* (pâté épicé à la viande de porc et de bœuf). C'est une publicité radiophonique pour ce S.P.A.M., où le mot est répété de nombreuses fois, qui inspira un sketch – une saynète si vous préférez – aux comiques britanniques Monty Python dans lequel ceux-ci, déguisés en Vikings amateurs de S.P.A.M. dans une gargotte à prix fixe, chantent à satiété ce mot, sur l'air des lampions.

C'est un ancien combattant américain devenu caricaturiste, George Baker, qui, en publiant sous le titre générique de « Spam » ses dessins de guerre montrant des soldats découragés par la guerre et leur mauvaise nourriture, semble être à l'origine du glissement de sens de *nourriture dégoûtante à toute chose repoussante dont on voudrait être préservé*.

Ph. L.

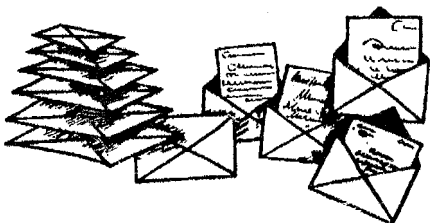
... ont la parole

un foisonnement que cette littérature des Caraïbes. On y oppose la beauté de l'homme à la belleté de la femme ; la vénusté de Lucie y est un retour vers Chateaubriand. Tout notre vocabulaire mijote dans cette casserole ; c'est délicieux.

Si le français vient du latin, langue morte, il demeurera vif par sa branche créole. Y a-t-il une recette à cette créativité ? Aucune autorité n'y est admise. C'est que, selon Tallemant des Réaux, Malherbe disait à Henri IV : « Quelque absolu que vous soyez, sire, vous ne sauriez ni abolir, ni établir un mot, si l'usage ne l'y autorise. »

L'usage est consacré par l'oreille. Les fleuves n'ont pas de sexe ; alors pourquoi « la Loire » et « le Rhône » ? C'est par la sonorité, la musique. Notre langue est une merveilleuse musique ; il faut en jouer et s'y plaire.

Michel Mosneron-Dupin
75 Paris



De la liaison

La liaison, telle qu'on la définit dans son acception grammaticale, conduit à prononcer deux mots consécutifs en unissant la consonne finale du premier à l'initiale, lorsqu'elle est une voyelle, du suivant.

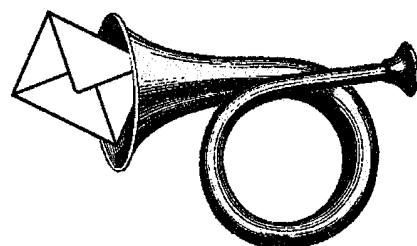
Est-ce une particularité de notre langue ? En tout cas, elle peut présenter des difficultés pour un étranger.

C'est que cette liaison se fait... ou ne se fait pas ; et quand elle se fait, il arrive qu'on change le son de cette

consonne finale. Le *d* devient *t* (le grand effet), le *g* devient *c* (un long article), le *s*, *z* (pas à pas), l'*x*, *z* (six heures).

Dans certains cas, l'usage hésite même. Au mot « blanc », l'Académie nous dit bien que le *c* final ne se prononce pas, même en liaison, mais n'en fait pas de même pour le mot « banc ». D'un banc acajou, dira-t-on un *ban cacajou* ? Entend-on le *d* de *bord à bord* ?

La question se complique encore pour les mots composés.



On a pu s'étonner de voir le Dictionnaire de l'Académie prétendre que ce sont seulement les marins qui, pour les mots « nord-est » et « nord-ouest » ne prononcent pas le *d*, alors que très généralement – c'est devenu l'usage – on n'entend pas cette lettre, mais « nor-est » et « nor-ouest ».

L'*s* final est souvent muet dans des mots au pluriel comme *arcs-en-ciel*, *clairs-obscurs*, *guets-apens*, de même que le *t* dans *mort-aux-rats*.

Ces apparentes anomalies ne seraient-elles pas tout simplement dues à un souci d'euphonie, un des aspects du génie de notre langue ?

Georges Duhamel nous l'a dit : « C'est que la langue française est fort exigeante en matière d'euphonie. Pour satisfaire à la musique, elle enfreint des règles, altère des mots, ajoute des lettres » (cité par le Petit Robert, à l'article « euphonie »).

Jean Leconte
93 Saint-Denis

(À remplir ou à recopier sur papier libre et à retourner à l'Asselaf : 22, rue François-Miron, 75004 Paris)

L'Asselaf est une association d'intérêt général ; le montant des dons et cotisations qui lui sont versés est déductible de la déclaration de revenus des adhérents (mais non des simples abonnés). Un reçu fiscal est ainsi envoyé automatiquement chaque année à chaque adhérent ou donateur.

Je soussigné(e) (PRÉNOM, NOM).....

Né(e) le.....

Adresse.....

Téléphone.....

Profession.....

Courriel (adresse électronique).....

OPTIONS POSSIBLES

OPTIONS RETENUES

- Déclare souscrire (ou renouveler) un abonnement annuel à la revue Lettre(s) ;

Tarifs. – Abonnement sans adhésion.....	20 euros (131,19 F)
Abonnement complémentaire de l'adhésion.....	10 euros (65,60 F)
Abonnement de soutien.....	30 euros (196,79 F)
	(minimum)	

- et adhérer (ou renouveler mon adhésion) pour un an à l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française.

+

Tarifs. – Membres actifs.....	30 euros (196,79 F)
Membres étudiants, collégiens, lycéens, chômeurs.....	10 euros (65,60 F)
Membres bienfaiteurs.....	60 euros (393,57 F)
	(minimum)	

TOTAL : =

(Hors tarifs de soutien ou tarifs sociaux, le montant normal correspondant à l'abonnement et à l'adhésion est donc de 40 euros, soit 262,38 F, par an).

Ci-joint un chèque bancaire ou postal, correspondant aux options retenues, rédigé à l'ordre de l'Asselaf.

À....., le.....

Signature :

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française

Madame, Monsieur,

L'assemblée générale ordinaire des membres de notre association se tiendra

le mercredi 1^{er} mars 2006, à 17 h 30, au Centre d'étude et d'action sociale et culturelle (C.E.A.S.C.) « la Sourdière », 23, rue de la Sourdière, Paris-1^{er}, dans la salle du troisième étage.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du bureau de séance ;
2. Rapport moral ;
3. Rapport financier ;
4. Rapport de la commission de contrôle des comptes pour l'exercice 2004 ;
5. Quitus donné aux administrateurs ;
6. Désignation des membres de la commission de contrôle des comptes pour l'exercice 2005 ;
7. Prévision d'activités pour l'Asselaf ;
8. Questions diverses.

En cas d'empêchement de votre part, nous vous serions obligés de bien vouloir nous retourner, dûment complété, le pouvoir figurant ci-dessous, afin que l'assemblée du 1^{er} mars puisse valablement délibérer.

Dans le cas où cette assemblée ne serait pas en mesure de délibérer pour cause de quorum insuffisant, dès maintenant la date du mercredi 15 mars 2006 est retenue, à la même heure et au même endroit, pour une nouvelle assemblée générale qui, cette fois, pourra valablement se tenir quel que soit le nombre d'adhérents présents ou représentés.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Philippe de SAINT ROBERT,
président de l'Asselaf.

Les membres de l'Asselaf sont informés que si le quorum n'est pas réuni le mercredi 1^{er} mars 2006, il sera procédé, après la clôture formelle de l'assemblée générale ordinaire, à l'exposé des points de l'ordre du jour, et un échange de vues aussi large que possible interviendra. Ainsi, les adhérents présents auront la faculté, s'ils ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se déplacer le mercredi 15 mars 2006, de laisser leurs instructions précises sur un pouvoir.



POUVOIR (à compléter ou recopier)

Je soussigné(e)
membre de l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française, donne pouvoir à
M., Mme, Mlle
de me représenter à l'assemblée générale de l'Asselaf qui se tiendra le mercredi 1^{er} mars 2006, à 17 h 30, au Centre
d'étude et d'action sociale et culturelle (C.E.A.S.C.) « la Sourdière », Paris-1^{er}, dans la salle du troisième étage ;
ainsi qu'à une éventuelle seconde assemblée, qui se tiendrait le mercredi 15 mars 2006 au cas où la première réunion
n'aurait pu valablement avoir lieu ;
de prendre part à toute délibération et d'émettre tout vote dans l'assemblée dont il s'agit.

À, le, Signature :

N.B. - Après avoir rempli et signé ce pouvoir, dont la signature doit être précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir », veuillez le retourner à l'Asselaf, 22, rue François-Miron, 75004, Paris.
Le signataire est informé que s'il fait retour de cette formule de pouvoir sans indication de mandataire, il sera émis en son nom un vote favorable sur les résolutions proposées par le conseil d'administration.

• Un correcteur s'est vu poser cette question : « Les dictionnaires admettent beaucoup de noms et d'adjectifs qui sont d'abord des participes présents ; par exemple, *un entrant* (sur le stade), *une vue plongeante*, *un agent mouillant* ou *un mouillant*. S'ensuit-il qu'on soit autorisé à adjectiver ou substantiver tous les participes présents ? » L'auteur de cette question se trouvait confronté à une phrase dont le rédacteur avait écrit : « Dans le lot, on dut examiner les éléments différenciants », et ce dernier mot ne figure nulle part comme nom ou qualificatif variable. Le Petit Larousse connaît l'adjectif *différencié*, *e*, issu du participe passé, et le rédacteur, qui tient bon, objecte : « Quand quelque chose est différencié, c'est bien parce qu'un élément *différenciant* est là qui le différencie ! » Le Grand Larousse 1961 – qui, lui, n'enregistrait pas *différencié* comme adjectif – proposait *différenciatif*, *ive*, tout en ne reconnaissant à ce terme qu'un sens restreint, en linguistique et en phonétique, et le Petit Larousse 2001, qui a jeté ce vocable par-dessus bord, lui substitue *différenciateur*, *trice*, non sans le noter « didactique », ce qui fait que notre homme, entêté, veut s'en tenir à son *différenciant* (*s*) adjectivé, variable. Eh bien, qu'il s'y tienne ! La grammaire, semble-t-il, n'interdit pas d'étendre la substantivation ou l'emploi adjectival des participes présents ; il suffit que ce soit dans les limites d'un style correct, de la nécessité et du goût. Une licence, une hardiesse d'écriture, n'ont jamais été des fautes chez de bons auteurs. Sans compter que la langue française en voit bien d'autres en ce moment : la mode, quand un mot paraît manquer au vocabulaire pour nommer un objet ou exprimer une idée, n'est-elle pas d'aller le chercher dans l'anglais ou l'argot, voire dans l'argot de l'anglais ? Autant fabriquer un néologisme, fût-il fugace, avec nos propres matériaux.

• Devenus assez courants dans la presse : *la juge*, *la maire*, *la députée* ; – rencontré aussi une fois : *la reporter*. – Les hésitations et mixités subsistent néanmoins ; ainsi, nous avons trouvé (sept.) : [une] *auteur controversée*, [la] *journaliste écrivain*, *l'auteur compositeur* [...] *argentine*. Dans le compte-rendu d'un film, *le Canard enchaîné* écrit (1^{er} juin) : *une jolie médecin espagnole* ; le mot *médecin* crée en effet un embarras, et, le 14 septembre, l'hebdomadaire satirique s'en dépêtra subtilement en écrivant : *la toubib*... expédient provisoire ! – D'autres n'ont pas attendu le signal : le *Dictionnaire picard-français* de M.-M. Duquel (Amiens, 1993) comporte une « *note de l'auteuse* » qui ne doit rien au Petit Larousse. – La féminisation a ses limites, où le neutre masculin, androgyne, resurgit. Ainsi, l'on

BA GATELLES & VURES

a pu lire : « cinq cents manifestants et manifestantes », ou « les spectatrices et spectateurs », sur le mode de « Françaises ! Français ! », mais par bonheur nul journaliste ne s'est encore avisé d'écrire : « à la suite du séisme, on a dénombré mille morts et mortes dans les décombres » ; le risque serait trop grand pour lui d'y être ajouté par le ridicule.

• Le Petit Larousse 2005 a avalisé les féminins suivants pour désigner, selon leur état social, leur activité ou leur fonction, les personnes concernées : (une) *agente*, *ailière*, *auteure*, *colonnelle*, *écrivaine*, *haut-commissaire*, *inventrice*, *luthière*, *peintre*, *présidente-directrice générale*, *professeuse*, *proviseuse*, *sabreuse*. Ce dernier nom, qui s'applique à une escrimeuse spécialiste du sabre, a pour homonyme celui d'une machine utilisée en mégisserie pour parachever le délainage des peaux de mouton. Rien là de gênant : on avait déjà, avec le double sens du mot *cuisinière*, une homonymie de même nature que Robert date de 1890, alors que Pierre Larousse, au tome V de son Grand Dictionnaire universel, décrit sous ce nom en 1869 une sorte de four « pour le grillage des viandes »...

• Puisque le colonel est un officier supérieur, la *colonnelle* (pas sa femme, en langage familier, mais son égale en grade) est une *officière supérieure*, impossible d'y échapper ; du reste, le mot féminin *officière* existe, bien qu'à peu près inusité ; Voltaire l'emploie pour désigner des personnes au service de la reine ; il s'applique aussi à des religieuses remplissant un office dans un monastère ; les femmes officiers de l'Armée du salut sont volontiers dites « officières », ce qui ne saurait choquer puisque cette organisation a mis à sa tête une *générale*, titre en usage aussi dans certains ordres religieux.

• Si l'homonymie est à peu près inoffensive, la paronymie, au contraire, conduit à de fâcheux contresens, sauf, bien sûr, quand elle est mise à profit, chose courante, pour un effet de style, par humour ou par plaisanterie. Très sérieux, au contraire, et a dû commettre une simple inadvertance, le lecteur qui, dans sa lettre au *Monde* (28-29 août 2005), établit la vérité historique sur les terribles combats livrés à la

mi-août 1944 près de Chambois, dans l'Orne, où un contingent polonais « de mille huit cents hommes [...] prit les collines 262 et 240 et s'y maintint trois jours durant, [...] subissant les coups de butoir (*sic*) répétés des unités allemandes ». Il n'est nullement question de discuter ici du fonds de cette lettre, qui, à n'en pas douter, expose avec précision des faits réels. Notre rôle est rempli : un *butoir* (hors une acception spéciale désignant un outil de maroquinerie) est un dispositif fixe servant à arrêter une chose mobile ; les gares terminus ont des butoirs où *butent* les locomotives. Aucun butoir ne peut donc porter le moindre coup ! Dans l'image épistolaire du lecteur il s'agit de « coups de *butoir* », du vieux verbe *bouter*, « chasser » (Jeanne d'Arc « buta » les Anglais hors du royaume) ; le butoir est le groin et les canines du sanglier ; le radical se retrouve dans *bouteroue*, n. fém. (masc. dans le Berry), « borne d'angle contre les voitures », dans *aboutir*, dans *debout*, ainsi que dans le néologisme *bouteur*, « bulldozer ».

• Lectrice du même quotidien, une étudiante y écrivait sans faute le 20 septembre : « On ne peut pas arborer fièrement nos diplômes avant la date *butoir* des cartes de réduction ».

• Dans le numéro 14 (septembre 2005) de sa *Lettre*, qui est son bulletin intérieur, la Société des gens de lettres relate avec satisfaction qu'un « fournisseur d'accès » qu'elle mentionne « a finalement suspendu la numérisation et la mise à disposition gratuite aux lecteurs du monde entier des 15 millions d'ouvrages du patrimoine international des bibliothèques américaines », ajoutant : « Si nous sommes convaincus que le progrès technologique est non seulement inévitable, mais souhaitable pour la survie de nos œuvres, nous ne sommes pas pour autant d'accord pour que, dans chaque pays, il ne soit possible d'accéder à une œuvre telle que *Notre-Dame de Paris* qu'en traduction anglo-saxonne. »

• Le hideux « que ce que » continue de prospérer. Dans la traduction, par la presse française, d'un extrait du magazine *The Economist* du 30 juillet 2005, on lit que le Premier ministre français « s'en sort bien mieux que ce que (*sic*) laissaient présager ses critiques ». Naguère, un élève de l'école primaire eût écrit : « que ses critiques *ne* laissaient présager ».

• Sans doute avons-nous du retard sur l'évolution du langage : nous n'avons relevé que le 18 mai dernier dans la presse le mot *quinzomadaire*, employé par Pascale Santi (*le Monde*) pour désigner, à ce qu'il semble, un

(Suite de la page 24.)

quelques épines, ce sera pour l'essentiel un éloge. Mais voyez son scrupule de bien montrer que nul détail ne lui passe inaperçu : ayant décidé de commenter un dialogue où il est question d'un collier, il y a rencontré cette interpellation : « Tu as peur que je te le vole ? » ; aussitôt s'empresse-t-il de noter : « Chéri escamote le *ne* qu'exigeait la grammaire. » Eh oui ! tout verbe exprimant la crainte, l'appréhension, exige la particule explétive ! Seulement, voilà : elle est le plus souvent escamotée à la conversation, et eût paru trop littéraire dans la bouche de Chéri.

Quand Criticus a conscience qu'il chipote un peu, voire qu'il ergote, il sollicite l'indulgence, à moins qu'il n'affecte de minimiser le problème. Par exemple lorsqu'il fait semblant de se demander (chez Raymonde Machard – elle a écrit : « maintes poitrines ») si l'adjectif *maint*, *mainte*, peut être employé au pluriel ; ou (chez Joseph Delteil, dans *Il était une fois Napoléon*) si *en* est indifféremment correct pour « de lui » et pour « de cela » ; enfin quand il observe que Giraudoux, qui sans doute « s'en contrefiche », a employé l'adverbe *soudain* deux fois à... douze lignes d'intervalle. (Nous

venons de voir que son microscope est parfois inattentif à ses propres « fautes » !) Même les coquilles et les défauts de ponctuation sont de temps en temps sa proie ; dans *la Cavalière Elsa*, de Pierre Mac Orlan, il manque un point d'exclamation et l'auteur a écrit *gifle* avec deux *f* : « L'orthographe f... t le camp ! », gémit-il.

Que donnerait la méthode Criticus appliquée à Criticus ? On nous a vu plus haut nous y risquer, sans microscope, du petit bout de notre humble lorgnette (contrairement à une locution commune, c'est par le petit bout qu'on voit gros). En



son chapitre III, Criticus entreprend d'épucer les seize premières lignes du roman *les Hommes nouveaux*, de Claude Farrère (1876-1957). Cette entrée en action se passe à Marseille, où débarque « Bourron, Amédée-Jules, l'homme de Casablanca ». Et Criticus de mettre son grain de sel : « *L'homme de Casablanca*. Nous sommes fixés ; un nouveau riche qui a fait fortune au Maroc. Et le mot magique, *Casablanca*, nous apporte déjà un parfum torride de Méditerranée. » Ce rapprochement pittoresque de la ville blanche et de la grande bleue, est-ce par-dessus les monts du Rif ou via le détroit de Gibraltar ?

De nos jours, la mise quotidienne de la langue française à la torture devrait susciter des Criticus modernes, actualisés. Il ne manque pas de pinailleurs qui excellerait à chercher la petite bête dans la littérature d'aujourd'hui, Grosses Têtes, émules de Bernard Pivot, champions de « Des Chiffres et des Lettres », cruciverbistes, verbicrucistes et scrabbleurs confirmés. On aimerait les voir examiner, oh ! simplement avec une petite loupe, François Nourissier ou Michel Houellebecq ; on se délecterait chez les Goncourt.

Mais qui était donc ce Criticus ? Le secret ne pouvait durer éternellement. Il fut enfin percé. On eut la surprise d'apprendre que ce livre était l'œuvre

d'un ancien champion universitaire, fêru d'athlétisme et de rugby, nommé Marcel Berger.

Sous ce patronyme, ce n'était pas tout à fait un inconnu. Au lendemain des jeux Olympiques de 1924, qui s'étaient tenus à Paris, les épreuves d'hiver à Chamonix, il avait fondé l'Association des écrivains sportifs, dont il devait, après Tristan Bernard (1866-1947), assumer longtemps la présidence. Né à Crève-Cœur-le-Grand (Oise) le 13 mai 1888, il ne se cantonna pas dans l'activité des stades ; titulaire de trois licences (lettres, histoire, philosophie), agrégé des lettres, il fut journaliste et conférencier, publia des romans, des Mémoires et des essais. Sa nécrologie parue dans *le Monde* daté 20-21 novembre 1966 (il était mort le 17 à Paris) ne mentionne pas moins de treize titres parmi ses œuvres. Après son livre signé Criticus, il en fit paraître plusieurs du même « style microscopique », y compris sur la littérature théâtrale, jusqu'en 1949. Citons derechef sa nécrologie : « Nul ne trouvait grâce à ses yeux, ni André Gide, ni Jules Romains, ni Montherlant... En outre, chaque mardi, puis chaque mercredi, il se livrait devant le public à la dissection d'un livre récemment paru. »

Il est aujourd'hui inconnu du Petit Larousse et partage ce triste sort avec nombre de ceux dont il discuta le style. Sur ses douze têtes de Turc de 1934, cinq passent à la trappe : Claude Farrère (auteur entre autres des *Condamnés à mort* – prémonition ?), René Boylesve, Edmond Jaloux, Alexandre Arnoux, Joseph Delteil ; que de *sic transit* au rendez-vous ! Raymonde Machard, elle, les a tous devancés dans l'obscurité malgré les cent mille exemplaires de son *Œuvre de chair* : même le Quillet de 1938, et le Grand Larousse de 1960, l'ignorent. Il est probable que, pour eux plus que pour lui-même, et en dépit de son apparente mais affectueuse sévérité, ce critique original serait affecté de voir la postérité si inconstante et si ingrate. Heureusement, une consolation lui est offerte par le susdit Petit Larousse : quatre lignes y sont consacrées à Jules Ladoumègue (1906-1973), « athlète français, spécialiste de demi-fond ». Et Marcel Berger dit Criticus, membre du comité de la Société des gens de lettres (adhérent dès 1917), personnalité éminente du Tout-Paris, officier de la Légion d'honneur, n'a jamais renié ses succès d'athlète et ses amours olympiques.



magasin paraissant tous les quinze jours ; mot qui n'est pas strictement synonyme de *bimensuel*. Un peu plus tard, c'est dans le *Bulletin officiel des impôts* que nous avons coché ceci : « 1. [...] les duplicata des certificats d'immatriculation. 2. Des *primata* des certificats des véhicules [...] détruits lors du sinistre [...] » Sont-ce des néologismes, ou sommes-nous déphasé ?

• Le laboratoire parisien de Sony procède à de curieux essais, relate Hervé Morin dans le même journal du soir (24 août 2005). Des chiens mécaniques y jouent avec une balle et, quand ils « auront fini de scruter leur environnement, pourront commencer un dialogue par ondes radio ». Mieux encore : « de petites créatures numériques [...] dotées d'un conduit vocal et d'oreilles – haut-parleur et microphone – permettent de remonter aux origines non du langage et des langues, mais de la parole ». Ce n'est sans doute qu'un début, ou un intermède. De la parole au langage il n'y a qu'un pas à franchir, et l'on saura comment parlaient les gens du paléolithique. Le mot, c'est le verbe, et le verbe s'est fait chair... Peut-être que le dico de l'Académie, qui a déjà un petit coup de vieux, si on le soumettait au carbone 14...

P.-V. B.

P.-V. B.

La critique selon Criticus

EN AVRIL 1934 parut à Paris, aux Éditions de *la Nouvelle Revue critique*, n° 43 de leur collection « Essais », un livre qui fit sensation dans les milieux littéraires : *le Style au microscope*. Il serait peut-être difficile, et aventuré, d'en publier un aujourd'hui qui reprenne le procédé de celui qui le rédigea. Ce procédé consistait, pour reprendre les termes d'un contemporain, le critique littéraire et auteur dramatique Pierre Descaves (1896-1966), « à extraire de l'œuvre d'un écrivain célèbre une vingtaine de lignes et à les "décortiquer" [...] en une vingtaine de pages d'un commentaire serré, précis, rigoureux ».

Dans ce volume préfacé par le romancier André Billy (1882-1971), et qui serait suivi d'une série d'essais pareils ou assimilés, l'auteur, sous le pseudonyme de Criticus, épluchait phrase par phrase des extraits d'œuvres de douze écrivains français renommés, dont deux femmes. Certains des livres où il piochait avaient atteint des tirages vertigineux, ceux notamment de Paul Bourget, de Claude Farrère, de Georges Duhamel, et quelques-uns furent traduits dans le monde entier. Rien, en principe, n'échappait à l'attention perspicace du bonhomme, pas même ce qu'il pouvait y avoir de plus bénin, de plus véniel, et il ne s'attaquait qu'aux grands, du reste avec beaucoup de courtoisie et sans enfreindre la confraternité.

Par exemple, le voici aux prises avec Jean Giraudoux (1882-1944) ; le critique-t-il ? Il le dissèque, plutôt, sous les espèces de *Juliette au pays des hommes*, ouvrage paru en 1924, donc dix ans plus tôt. Il y a pêché ceci : « Le ruisseau coulait à nouveau, les vergnes bruissaient. » Après avoir feint d'ignorer, puis s'être rappelé, ce que sont les *vergnes*, il affecte un humour calculé de telle sorte qu'on y entrevoit aussi bien un reproche qu'un assentiment : « De petits écrivains pourraient s'écarter à établir une distinction entre à *nouveau* et de *nouveau*, ou se trancheraient le poignet

plutôt que de répéter si vite *bruissaient*. Petits écrivains, je vous dis ! » Tout le reste sur ce ton. Pourquoi : « répéter si vite » ? C'est que Criticus, à cet endroit de son texte, venait d'indiquer que les mots « Les vergnes ne bruissaient plus » figuraient déjà au début de la citation, ce qui justifiait son observation : « répéter si vite *bruissaient* » ; par malheur, un bourdon en a exclu cette petite phrase, qui de ce fait n'est pas



Raymonde Machard (1889-1971)

Auteur à succès pendant l'entre-deux-guerres, confraternellement éreintée alors par Criticus et bien oubliée depuis par la république des lettres...

répétée ! Criticus, s'il a revu lui-même les épreuves de son livre, aurait dû se faire assister de Correctus !)

Certaines réflexions de ce vigilant lecteur sont réjouissantes et ont gardé quelque fraîcheur, telle celle-ci : « Les héros de M. Giraudoux, comme ceux de M. Bourget, sont tous riches. Mais ils ne le font pas exprès. Ils le sont par vocation, par instinct, par distinction, par définition. » Cette remarque à caractère social pouvait s'appliquer à l'œuvre de beaucoup d'autres écrivains, et, de Cocteau à Françoise Sagan, n'a pas réellement vieilli.

Les deux femmes de lettres – les deux écrivaines, dit-on maintenant à

l'instar du Québec, et depuis peu conformément au Petit Larousse – choisies par Criticus furent Raymonde Machard (née le 8 février 1889, décédée le 26 avril 1971) et Colette. La première, admise à la Société des gens de lettres dès 1925, mais aujourd'hui oubliée, obtenait alors les plus forts tirages de l'édition, en particulier avec son roman *la Possession* (1932... et la suite). Mais c'est un paragraphe de « son premier récit, *l'Œuvre de chair* », que Criticus place sous une lentille grossissante. Savourez : « C'est en lisant *l'Œuvre de chair* que le public moyen de ce pays de culture en définitive élevée qu'est la France a, il faut bien le croire, ressenti quelque chose comme un coup au cœur et s'est dit : "Voilà l'écrivain... après lequel je soupirais !" » On a envie de mettre *sic* en plusieurs endroits... Le roman se déroule en milieu campagnard, et l'auteur a visiblement adopté un ton en rapport avec ses personnages. Criticus ne lui fait grâce de rien, tout en se disculpant d'être si sévère : « Passons sur les bévues de détail. » Merci !

Il témoignera de dispositions différentes à l'égard de Colette (1873-1954), qui est un grand écrivain. Certes, le début de son chapitre X, qui lui est consacré, n'est pas d'un laudateur : « Colette mûrit dans la gloire, dans une gloire bourgeoise qui aurait probablement surpris la débutante anonyme – et refusant de se prendre au sérieux –, il y a... trente ans, de *Claudine à l'école*. La gloire bourgeoise, probablement est-ce la seule, après tout, qui compte ! Mais le fait d'un talent reconnu par le *consensus* universel ne pourrait-il porter les délicats à soupçonner que cette renommée a quelque chose de tant soit peu surfait ? » Relisez, et vous constaterez que Criticus a écrit deux fois en quatre lignes l'adverbe *probablement* ; cette remarque, vous verrez pourquoi tout à l'heure. Sa réflexion liminaire, au ton un peu cavalier, fait qu'on s'attend à un démolissage ; or, pas du tout ; à part

Pierre-Valentin BERTHIER

(Suite en page 23.)